CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2013

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 21h30

Secrétaire de séance : Mme Pascale MARTINEAU
Modérateur : M. Yves DELLMANN

COMMUNICATIONS

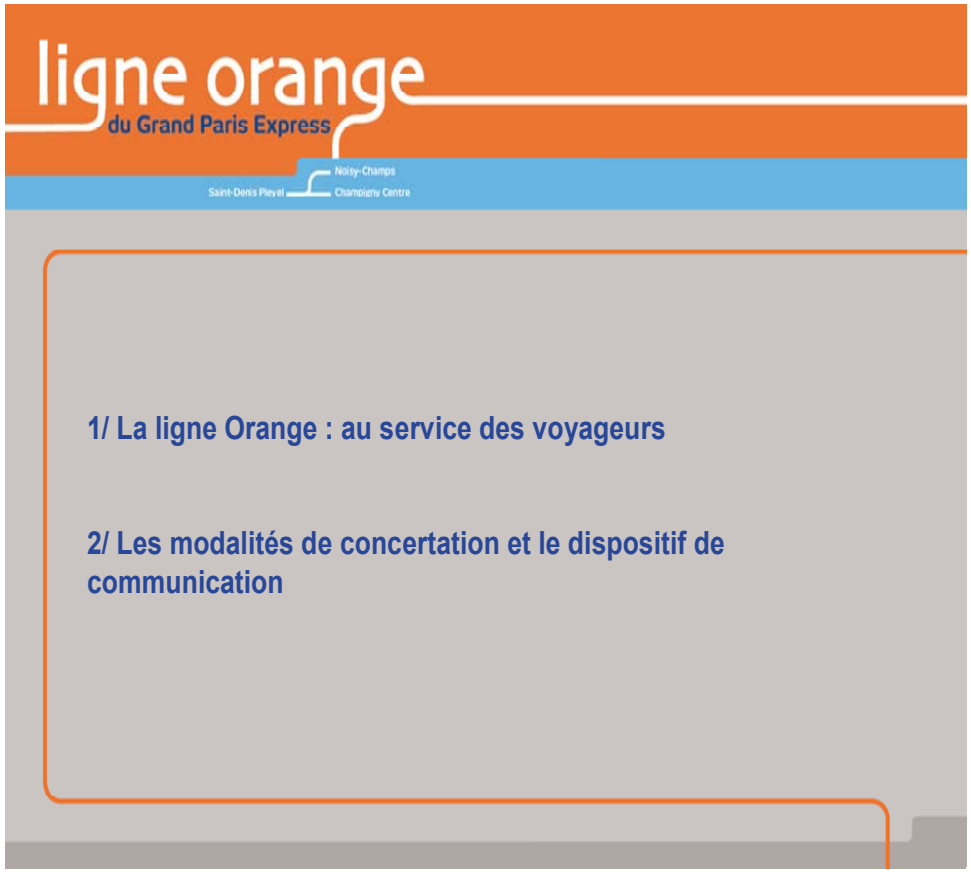

ligne orange
du Grand Paris Express

Saint-Denis Pleyel — Noisy-Champs — Champigny Centre

1/ La ligne Orange : au service des voyageurs

ligne orange
du Grand Paris Express

La Ligne Orange, un maillon essentiel du Grand Paris Express

- Un métro automatique
- Une ligne réalisée par le STIF

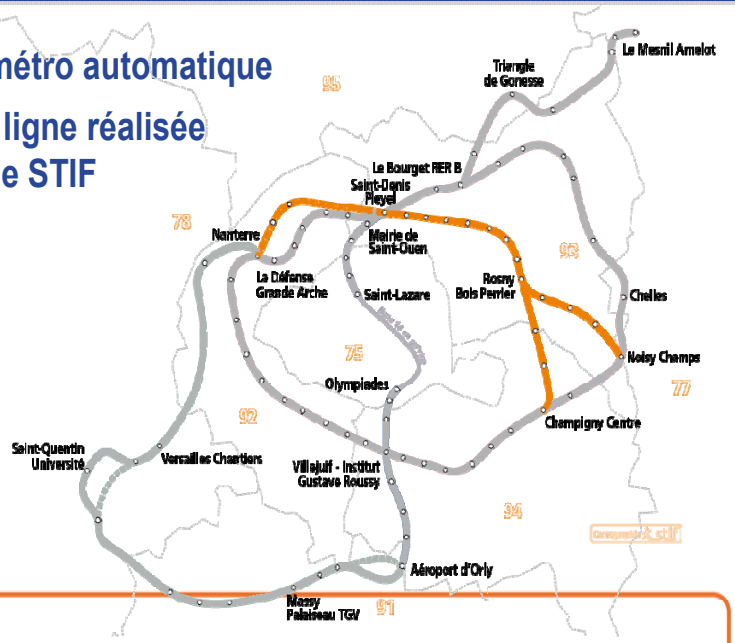

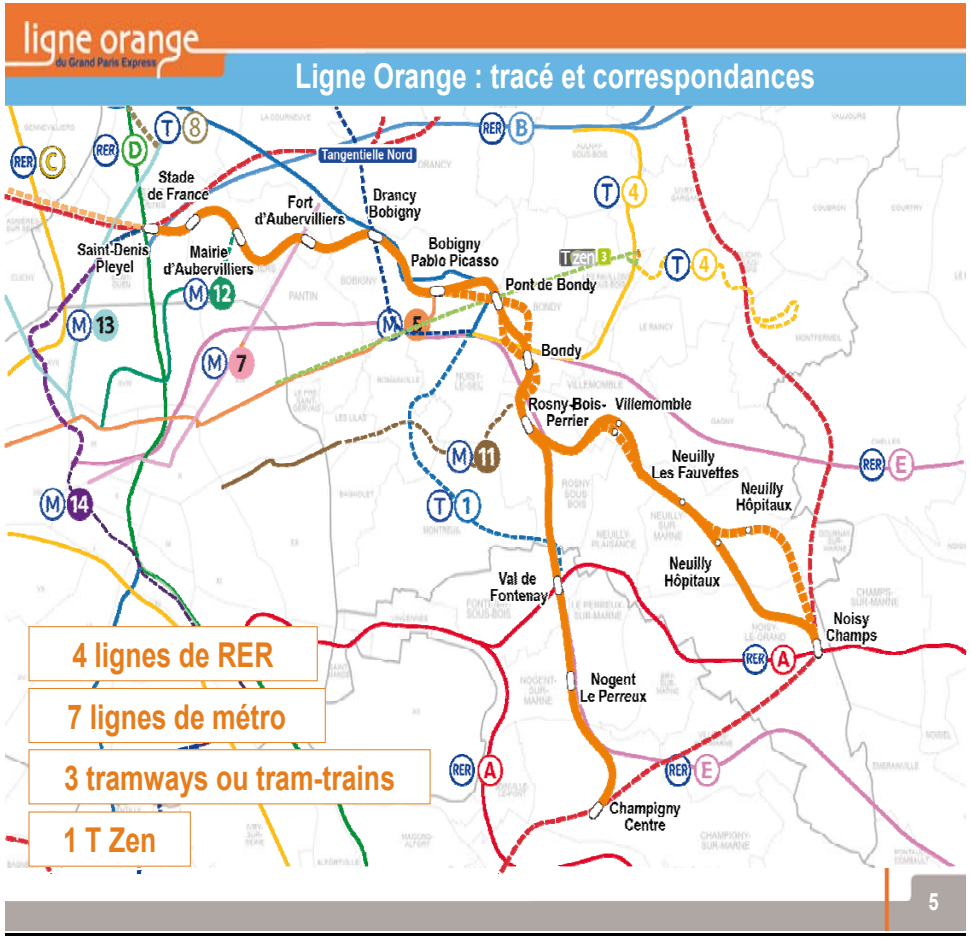
ligne orange
du Grand Paris Express
Ligne Orange : tracé et correspondances
Tangentielle Nord
Stade de France
Saint-Denis Pleyel
Fort d'Aubervilliers
Mairie d'Aubervilliers
Drancy Bobigny
Bobigny Pablo Picasso
Pont de Bondy
Bondy
Rosny-Bois-Perrier
Villemomble
Neuilly Les Fauvettes
Neuilly Hôpitaux
Val de Fontenay
Nogent Le Perreux
Champigny Centre
Noisy Champs
4 lignes de RER
7 lignes de métro
3 tramways ou tram-trains
1 T Zen
5

ligne orange
du Grand Paris Express
Saint-Denis Pleyel
Noisy-Champs
Champigny Centre
2/ Les modalités de concertation et le dispositif de communication

Les étapes clés

- **Conseil du STIF approbation du DOCP :**10 octobre 2012
- **Décision de la CNDP :** 5 décembre 2012 – concertation recommandée
- **Décision CNDP de nomination du garant :** 9 janvier 2013

Michel GAILLARD

Garant concertation Ligne Orange

7

Le dispositif de concertation

- **10 réunions publiques :**
  - **Ouverture**
  - **4 territoriales**
  - **4 thématisées**
  - **Fermeture**
- **6 rencontres voyageurs**

16 temps d'échanges avec le public sur la période de concertation : 11 février au 30 mars 2013

8

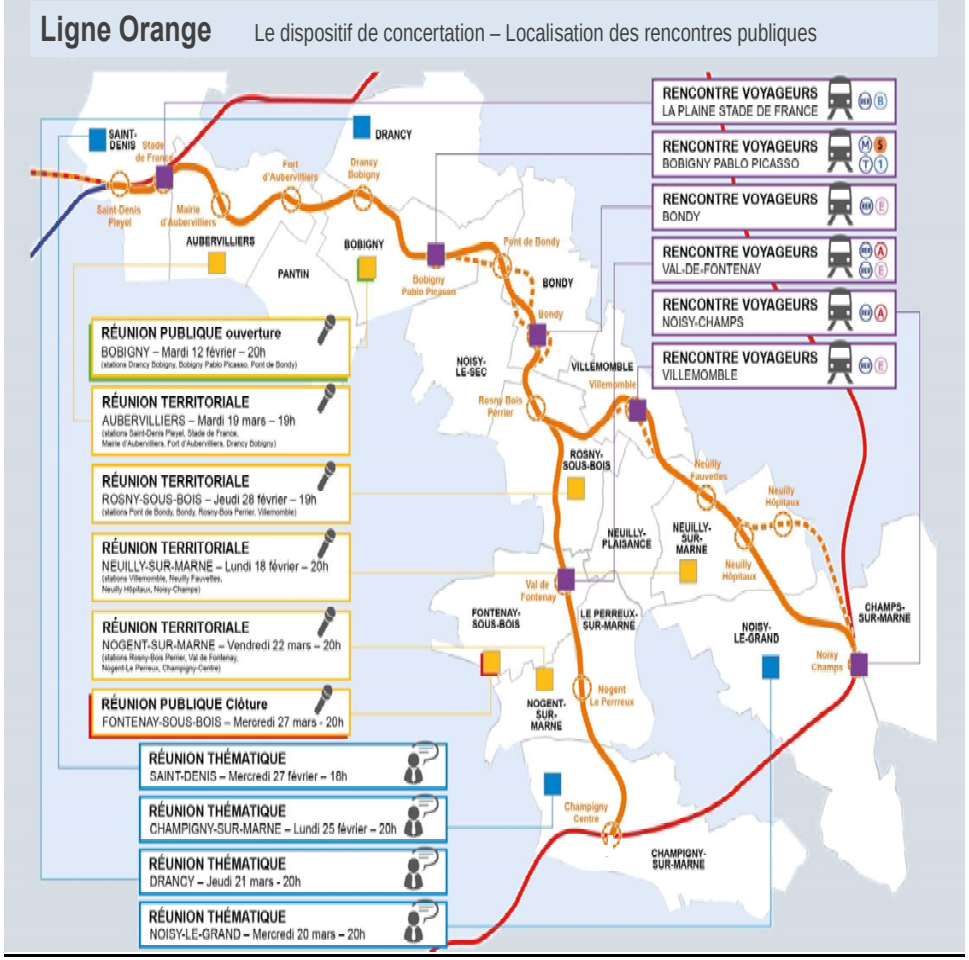

ligne orange du Grand Paris Express

Réunions territoriales

S'adapter à la diversité territoriale

Présenter les grandes caractéristiques du projet et recueillir les remarques sur les aspects généraux et locaux du projet

4 réunions publiques territoriales :

- **Aubervilliers :** St. Denis Pleyel, Stade de France, Mairie d'Aubervilliers, Fort d'Aubervilliers, Drancy-Bobigny
- **Rosny sous Bois :** Pont de Bondy, Bondy, Rosny-Bois Perrier, Villemomble
- **Neuilly sur Marne :**Villemomble, Neuilly Fauvettes, Neuilly Hôpitaux, Noisy-Champs
- **Nogent sur Marne :** Rosny-Bois Perrier, Val-de-Fontenay, Nogent-Le Perreux, Champigny-centre

Déroulement d'une réunion publique territoriale

1/ Propos introductif Mot du maire de la commune accueillante
Objectifs et déroulement de la réunion par le garant
Ouverture de la réunion par le STIF

2/ Le projet Visionnage du film
Présentation des enjeux, des principales caractéristiques, du planning…
Détails des stations du secteur

3/ Echanges avec le public sous l'égide du garant

4/ Conclusions Conclusion du STIF
Le mot de la fin : annonce des prochaines étapes par le garant

Réunions thématiques

Traiter collectivement les sujets qui font débat

Privilégier un échange pédagogique sur un thème central : **le développement autour d'une infrastructure de transport.**
Intervenants : « personnalité qualifiée », acteurs du territoires (élus, associations, acteurs socio-éco…)

4 réunions publiques thématiques :

- **Champigny sur Marne**
- **Saint Denis**
- **Drancy**
- **Noisy-le-Grand**

ligne orange du Grand Paris Express

Rencontres voyageurs

Privilégier des modalités de terrain pour évoquer des sujets précis/techniques

Faciliter le dialogue entre les porteurs du projet et **les usagers**.

6 rencontres voyageurs :

- **La Plaine Stade de France**
- **Bondy**
- **Noisy-Champs**
- **Villemomble**
- **Val-de-Fontenay**
- **Bobigny Pablo Picasso**

Métro 14

Tzen 4

ligne orange du Grand Paris Express

Rencontres voyageurs

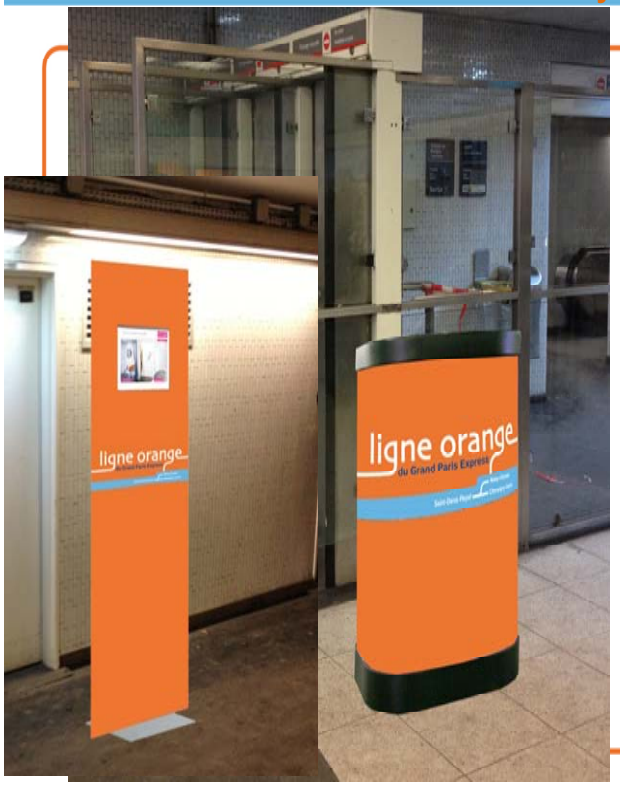

- Installation d'un **stand dédié au projet** en station ou sur l'espace public
- Plusieurs heures de **présence de l'équipe Ligne Orange**
- Supports de communication mis à disposition : **panneau d'information, dépliant, affiche, totem écran…**

Le dispositif de communication

Un dispositif d'annonce avant l'ouverture de la concertation

Outils mis à disposition des collectivités : affiches, annonces presse pour les publications, bannières web,…

Réseaux d'affichage sur le réseau de transports du secteur pour les lignes et/ou les stations/gares en correspondance : RATP+ SNCF

Communiqué de presse, annonçant la concertation, indiquant ses modalités et présentant les principales caractéristiques du projet

Le dispositif de communication

Pendant la concertation :

Des outils pour favoriser l'expression du public

Un dispositif d'urne intégré au panneau d'information remis aux communes et aux agglomérations

Des urnes mises à disposition du public lors des rencontres publiques

Un système de dépôt d'avis sur le site Internet

Le coupon T glissé dans le dépliant

Des outils pour rendre compte

Des comptes-rendus écrits des tables rondes et des réunions publiques, mis en ligne sur le site Internet du projet

Le bilan de la concertation établi par le STIF (adopté en Conseil) et le rapport du garant

Le dispositif de communication

Dépliant

Objectifs : les enjeux du projet, annoncer la concertation et les modalités, coupon T

550 000 exemplaires : boitage toutes boîtes et tractage/sorties stations, gares, encarter dans le journal d'Orbival …:

Le dispositif de communication

Une information complète sur le projet pendant la concertation

Dossier de concertation format A4 – 50 pages
Diffusion : adressage élus + mise à disposition des communes (environ 7000 ex)

Film (≈ 2,20min)
Diffusion en introduction des réunions publiques, lors des rencontres voyageurs, sur le site Internet

Site Internet
information complète + visualisation du film du projet + calendrier interactif + carte interactive

ligne orange du Grand Paris Express

Le dispositif de communication

23 Totems à l'emplacement des stations

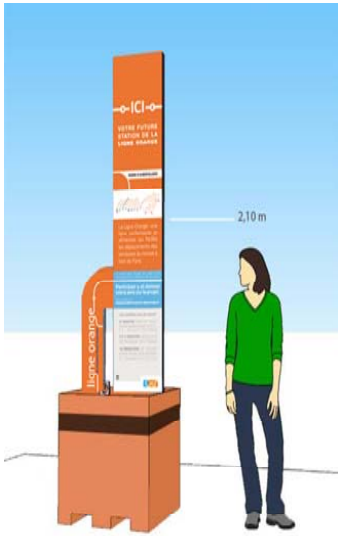

ligne orange du Grand Paris Express

La concertation : s'informer et participer

- Des réunions publiques, tables rondes et rencontres voyageurs

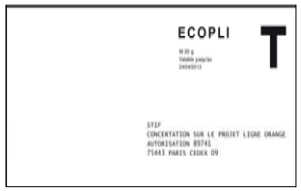

- Un coupon-réponse contenu dans le dépliant du projet

- Le site internet où déposer un avis : www.grandparisexpress-ligneorange.fr

ligne orange
du Grand Paris Express

Merci de votre attention

ligne orange
du Grand Paris Express

Les rendez-vous de la concertation

BOBIGNY
RÉUNION D'OUVERTURE
Mardi 12 février – 20h
Salle Pablo Neruda
31 av. du Président Salvador Allende

NEUILLY-SUR-MARNE
RÉUNION TERRITORIALE
Lundi 18 février – 20h
Hôtel de Ville
1 place François Mitterrand

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
RÉUNION THÉMATIQUE
Lundi 25 février – 20h
Hôtel de Ville,
salle du Conseil municipal
14 rue Louis Talamoni

SAINT-DENIS
RÉUNION THÉMATIQUE
Mercredi 27 février – 18h
Groupe scolaire Anatole France
Passage de la Harpe

ROSNY-SOUS-BOIS
RÉUNION TERRITORIALE
Jeudi 28 février – 19h
Théâtre Georges Simenon
Place Carnot

AUBERVILLIERS
RÉUNION TERRITORIALE
Mardi 19 mars – 19h
Espace Fraternité
2 rue du Docteur Troncin

NOISY-LE-GRAND
RÉUNION THÉMATIQUE
Mercredi 20 mars – 20h
Espace Michel Simon
36 rue de la République

DRANCY
RÉUNION THÉMATIQUE
Jeudi 21 mars - 20h
Espace culturel du Parc
120 rue Sadi Carnot

NOGENT-SUR-MARNE
RÉUNION TERRITORIALE
Vendredi 22 mars – 20h
Salle Charles de Gaulle
70 Grande rue Charles de Gaulle

FONTENAY-SOUS-BOIS
RÉUNION DE CLÔTURE
Mercredi 27 mars - 20h
Salle Jacques Brel
164 boulevard Gallieni

RENCONTRES VOYAGEURS aux stations
Bobigny-Pablo-Picasso
Bondy
La Plaine Stade de France
Noisy-Champs
Val de Fontenay
Villemomble

Retrouvez les dates sur le site Internet

ligne orange
du Grand Paris Express

Annexe

ligne orange
du Grand Paris Express

Ligne Orange Station Nogent Le Perreux

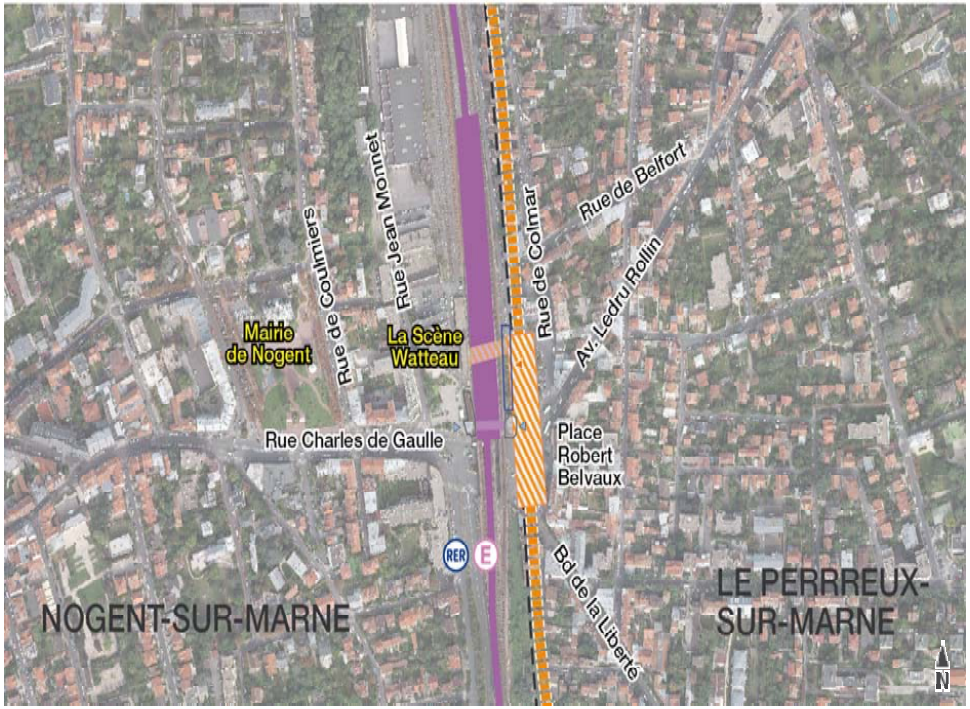

stif

Bois de Vincennes : aire d'accueil pour les gens du voyage

OPPOSITION DES COMMUNES LIMITROPHES DU BOIS DE VINCENNES AU PROJET DE LA VILLE DE PARIS DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Le Maire de Nogent-sur-Marne et ses collègues de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Vincennes, ont fait savoir au Maire de Paris leur opposition à la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dans le Bois de Vincennes sur un parking de 0,53 ha situé entre l'hippodrome de Vincennes et le centre de rétention.

Jacques JP Martin, maire de Nogent-sur-Marne et son premier adjoint, Jean-Jacques Pasternak, ont fait connaître le grand étonnement de la ville de Nogent suite à la décision du Conseil de Paris le 12 février dernier de donner un avis favorable à ce projet de création. Cette délibération vise à autoriser le Maire de Paris à consulter les organismes compétents au plan urbanisme.

Nous déplorons que la ville de Paris passe ainsi outre à l'opposition formelle que la commission supérieure des sites, perspectives et paysages saisie en décembre 2011 par le Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement avait manifestée à l'égard d'un tel projet. Par ailleurs, une telle décision est en totale contradiction avec l'esprit et les objectifs de la charte d'aménagement durable du Bois de Vincennes que les communes riveraines dont Nogent ont signée avec Bertrand Delanoë en 2003 au Pavillon Baltard.

La création de 28 emplacements pour les caravanes et de sanitaires associés est effectuée sous l'égide d'une « *reconquête paysagère du parking face à l'hippodrome sachant que ces constructions ont été étudiées pour être réversibles et d'une qualité environnementale exemplaire ! Ce projet*, aux dires de la Mairie de Paris, *devrait permettre d'étendre la trame d'eau locale et de mettre en valeur la continuité de la promenade sur le secteur Sud-Est du Bois de Vincennes reliant le carrefour de la patte d'oie à l'école du Breuil.*

Derrière toutes ces bonnes intentions subites, il y a, en réalité, un projet d'aire d'accueil qui lui, dénaturera la partie Est du Bois abandonnée depuis de nombreuses années par les services de la ville de Paris.

La méthode utilisée pour ce projet démontre un manque de respect vis-à-vis, non seulement des communes riveraines mais surtout des promeneurs de plus en plus nombreux (parisiens et riverains) : familles se déplaçant avec enfants et poussettes, personnes âgées en promenade, joggeurs, pêcheurs, cyclistes, sportifs (terrains de sport de Mortemart) tous ceux qui fréquentent l'hippodrome, l'école du Breuil, la ferme, …. **Le Bois est le poumon vert de l'Est Parisien**. C'est un lieu de villégiature et de promenades, ses quatre lacs, son zoo, son champ de course ou son jardin tropical méritent d'être protégés et respectés. Il y a également déjà les cirques et la Foire du Trône la moitié de l'année.

Paris et ses bois n'appartiennent pas qu'aux Parisiens car ils sont visités par les habitants de la banlieue. Paris a le devoir de partager l'élaboration des décisions avec ses voisins lorsqu'elles concernent la qualité de vie des habitants dans des sites à vocation métropolitaine.

Le Bois se dégrade de par la trop grande diversité des activités qui y sont implantées et ça n'est pas la suppression de la circulation dans certaines allées qui compensera l'arrivée d'installations qui dénaturent sa vocation première de site classé naturel.

Je demande un moratoire et l'ouverture d'une conférence intercommunale pour que soit évoqué l'avenir du Bois de Vincennes sans oublier un certain laxisme des forces de sécurité vis-à-vis des implantations sauvages de SDF et de la pratique de la prostitution à la vue de tous.

Dans l'attente d'une rencontre avec le maire de Paris demandée par Jacques JP Martin à Pierre Mansat, adjoint au maire chargé des relations avec la banlieue, la ville de Nogent sera cosignataire du recours qui est déposé devant le Tribunal Administratif de Paris par le collectif des maires des villes riveraines du Bois contre la décision prise par le Conseil de Paris le 12 février 2013.

Jean-Jacques Pasternak (1er adjoint au Maire)

Délibération du Conseil Municipal

Considérant que la ville de Nogent sur Marne est riveraine du Bois de Vincennes et soucieuse de la sauvegarde du poumon vert de l'Est parisien,

Regrette que le Maire de Paris n'ait pas consulté préalablement les communes riveraines avant de saisir le Conseil sur l'objet précité,

Constate que le projet de la ville de Paris ne constitue pas, bien au contraire, une reconquête paysagère du Bois de Vincennes, la création de constructions pour l'accueil des gens du voyage infirmant fondamentalement cet objectif,

Relève que les engagements de la ville de Paris spécifiés dans la charte pour l'aménagement durable du Bois de Vincennes adoptée en 2003 en partenariat avec les villes riveraines du Bois soient totalement ignorés, tel que l'indique par exemple le paragraphe suivant : *« les Bois n'ont pas vocation à servir de réserve foncière pour des projets qui ne sont pas en rapport avec la qualité de ces territoires ou qui ne concernent qu'un nombre restreint d'usagers. Ils sont des espaces naturels publics auxquels il faut redonner une intégrité durement entamée par l'excès de circulation, par des activités à fort impact sur l'environnement, par une privatisation de l'espace, par une absence de vision, aggravée par les effets de la tempête de 1999 »*,

Souligne que l'implantation de l'aire d'accueil des gens de voyage, telle que prévue dans le Bois de Vincennes, qui s'avère très éloignée des équipements scolaires et sociaux du 12ème arrondissement (ce qui nécessiterait la mise en place de navettes routières) ne permettra pas en fait à la ville de Paris de respecter ses obligations telles qu'inscrites dans la loi du 5 juillet 2000,

Dit que les gens du voyage se tourneront naturellement, par conséquent, vers les services des villes riveraines les plus proches qui en supporteront les charges sociales du fait d'une décision unilatérale et faute d'un accord de réciprocité ou de partenariat,

Rappelle que le projet avait déjà fait l'objet d'un avis défavorable de la commission supérieure des sites et d'un rejet des populations riveraines (la Ville de Charenton ayant remis un grand nombre de pétitions au Maire de Paris en 2011),

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er : Demande au Maire de Paris de faire rapporter ladite délibération par le Conseil et d'engager avec les villes riveraines du Bois de Vincennes un dialogue constructif sur la reconquête paysagère du plateau de Gravelle conforme à la vocation naturelle du Bois de Vincennes,

Article 2 : Demande un moratoire sur ce projet et l'ouverture d'une conférence intercommunale pour que soit évoqué l'avenir du Bois de Vincennes,

Dernier article :

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué

PLU (Plan Local d'Urbanisme "patrimonial") – PADD

Plan Local d'Urbanisme (PLU)
« patrimonial »

Projet d'aménagement et de développement durables

VERSION ENRICHIE SUITE A LA TENUE DU COMITE DE PILOTAGE, DU FORUM DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE LA REUNION PUBLIQUE

Conseil Municipal
27 février 2013

nogent sur marne

Rappel sur le PLU

… le PLU engage le développement de la commune pour les **années à venir** (2014-2030)

… élaborer un PLU c'est disposer d'un projet d'aménagement **global** dans la perspective du développement durable (patrimoine, mixité sociale, préservation des ressources, modes doux, renouvellement urbain) et de **moyens juridiques pour le concrétiser**

2

2012
2013
2014
1
Le diagnostic
Où en est le territoire ?
2
Le projet
(PADD)
Quel projet pour le territoire à 15-20 ans?
3
Les règles
Quelles règles communes se donner pour mettre en œuvre ce projet?
4
La validation
Enquête publique, Consultation des personnes publiques et Approbation du PLU par le Conseil municipal.
Nous sommes ici !
Concertation
3

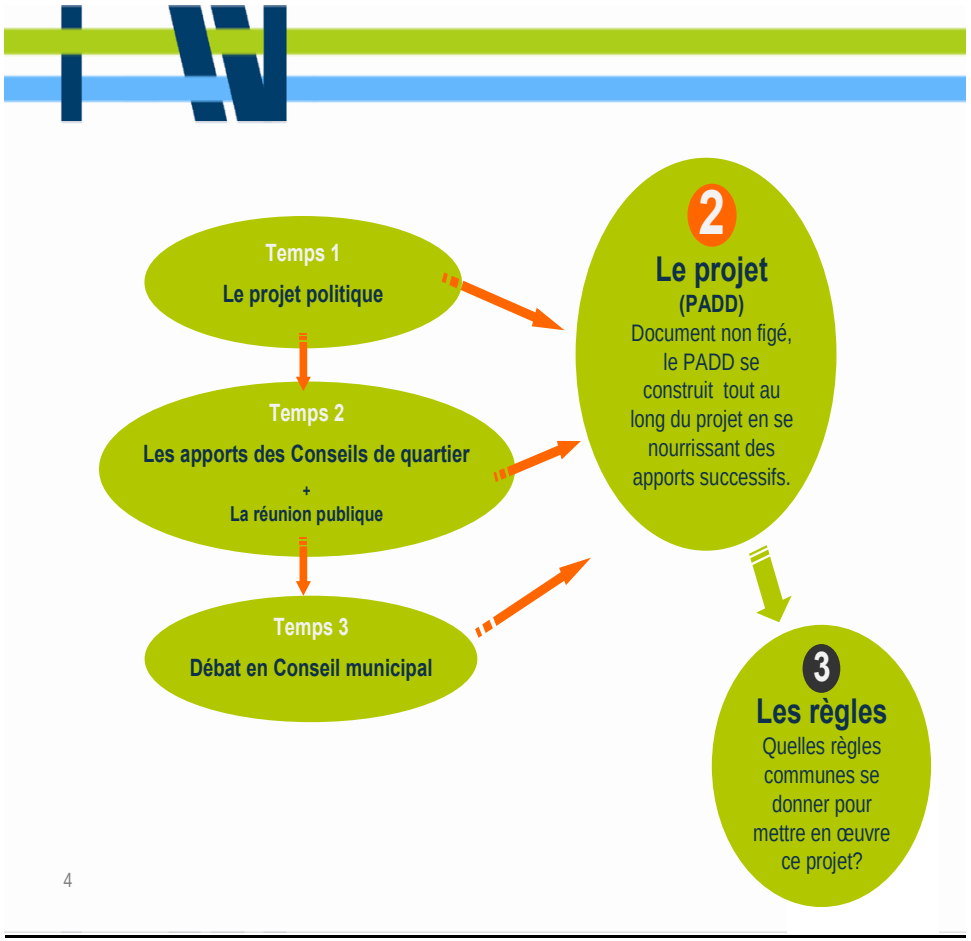
Temps 1
Le projet politique
Temps 2
Les apports des Conseils de quartier
+
La réunion publique
Temps 3
Débat en Conseil municipal
2
Le projet
(PADD)
Document non figé, le PADD se construit tout au long du projet en se nourrissant des apports successifs.
3
Les règles
Quelles règles communes se donner pour mettre en œuvre ce projet?
4

Temps 2
Les apports des Conseils de quartier
…

Objectif des rencontres : bénéficier de leur avis sur le projet d'aménagement et de développement durables, et transmettre ces informations au maire, aux bureaux d'études et aux équipes techniques pour **compléter le projet.**

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Nogent sur Marne

Les impératifs du PADD

- Élaborer un **projet de ville** pour les 15 années à venir (2014-2030): il constitue la **clé de voûte** du PLU

- Intégrer à la réflexion :
  - les évolutions du contexte de la métropole francilienne (projets de SDRIF et de PDUIF, PLH intercommunal, Loi SRU modifiée, CDT Paris Est-Entre Marne et Bois, ...)
  - les différents projets d'aménagement et de transport
  - les évolutions démographiques à venir

- Enoncer les **grandes orientations** au travers de 2 types d'objectifs :
  - Objectifs mis en œuvre dans le cadre du PLU : règlement, documents graphiques, OAP et annexes ; en intégrant les travaux de la ZPPAUP pour la protection du patrimoine remarquable et des paysages ➔ PLU patrimonial
  - Objectifs pour lesquels le PADD énonce des projets ou des volontés qui ne relèvent pas du PLU (projets de transport, projets intercommunaux, etc.)

- Traduire les **3 principes du Développement Durable** (équilibre ; diversité et mixité, protection de l'environnement) et prendre en compte les **nouvelles thématiques du Grenelle II** (la trame verte et bleue, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, etc.)

- Toute modification de son **économie générale** impose une procédure de révision du PLU

- C'est un document qui s'appuie sur les enjeux du diagnostic, clair et synthétique, organisé en grands axes, accompagnés d'une cartographie

Nogent sur Marne

Les 3 axes du PADD

3 axes

- **Axe 1 : Inscrire le territoire dans la dynamique du Grand Paris tout en préservant l'identité et la spécificité de la commune**

- **Axe 2 : Préserver et valoriser un cadre de vie d'exception par la protection du patrimoine**

- **Axe 3 : Renforcer l'attractivité économique, touristique et fonctionnelle de la ville**

Nogent sur Marne

Axe 1 : Inscrire le territoire dans la dynamique du Grand Paris tout en préservant l'identité et la spécificité de la commune

Objectif 1 : Permettre la mise en place de projets de transports et de déplacement structurants

- Intégrer la mise en place de **la ligne orange du métro automatique et son interconnexion avec la ligne du RER E** à la gare de Nogent - Le Perreux
- Soutenir le projet de **réaménagement du secteur du Pont de Nogent**
- Soutenir le développement et l'amélioration des **transports collectifs et des modes de déplacements doux** (transports non motorisés)

Axe 1 : Inscrire le territoire dans la dynamique du Grand Paris tout en préservant l'identité et la spécificité de la commune

Objectif 2 : Encourager la requalification de secteurs stratégiques

- Accompagner le projet de **centre d'affaires Nogent Baltard** par :
  - La reconversion de la gare et le réaménagement de la place Leclerc
  - La réalisation d'une offre diversifiée de logement (mixité de l'habitat)
  - Le développement de nouvelles activités (commerces, équipements, bureaux …)
- Permettre la **requalification du centre-ville de Nogent-sur-Marne**, notamment par la reconstruction de la Halle du marché, l'implantation de services publics et la requalification des espaces publics visant à redynamiser le commerce de proximité ;
- Soutenir le projet de **création ou de relocalisation d'équipements sportifs et de services municipaux** rue Jean Monnet, qui permettra l'implantation de plusieurs équipements publics avec une nouvelle offre de stationnement, à proximité de la gare de Nogent-le-Perreux
- Traiter de manière harmonieuse et accueillante les **portes d'entrée du territoire**, véritables vitrines de la ville et de son identité, en continuité urbaine avec les Communes voisines, notamment Le Perreux-sur-Marne

Axe 1 : Inscrire le territoire dans la dynamique du Grand Paris tout en préservant l'identité et la spécificité de la commune

Objectif 3 : Améliorer et requalifier l'offre en matière d'habitat

- Permettre la mise en œuvre du P.L.H de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, conformément à la Loi S.R.U. qui impose aujourd'hui l'objectif de construction de **150 logements par an** (qui se traduira par un nombre d'habitants d'environ 34.000 à 35.000 à l'horizon 2030) - Pour la production de logements sociaux : 62 logements par an (dont 43 dans le neuf).
- Proposer une **offre attractive et diversifiée** de logements
- Améliorer le **parc de logements actuel** en luttant contre l'habitat indigne et la précarité énergétique (par exemple : réhabilitation des HBM avec Valophis)
  - Programmer la **mixité de l'habitat pour obtenir la mixité sociale** sur la ville, en imposant un pourcentage de logements sociaux dans les opérations d'une certaine importance
  - Anticiper et adapter les **nouvelles réalisations** aux nouveaux besoins des ménages
  - Adapter l'habitat aux **besoins spécifiques** de la population (personnes à mobilité réduite, agrandissement des familles…)
  - Privilégier un **parcours résidentiel** complet

Axe 1 : Inscrire le territoire dans la dynamique du Grand Paris tout en préservant l'identité et la spécificité de la commune

Objectif 4 : Assurer une évolution maitrisée du tissu urbain

- **Faire évoluer le tissu urbain actuel de la ville tout en veillant au maintien de l'harmonie du cadre de vie, de l'identité des quartiers et de la spécificité nogentaise**
  - Articuler l'évolution urbaine avec la desserte en transports collectifs de tous types (transport urbain ….)
  - Accompagner la dynamique de mutation des quartiers situés le long et aux abords du boulevard de Strasbourg et de la partie Est de la RD120
  - Favoriser l'évolution du bâti pavillonnaire existant
  - Préserver le patrimoine bâti remarquable (en liaison avec son environnement proche), les identités des quartiers et les paysages
- Etudier les possibilités de **réhabilitation dans les ensembles collectifs** ; la démolition/reconstruction pourra être envisagée en cas de nécessité ; veiller à la création de continuités urbaines plus fortes entre ces ensembles et les quartiers de la ville

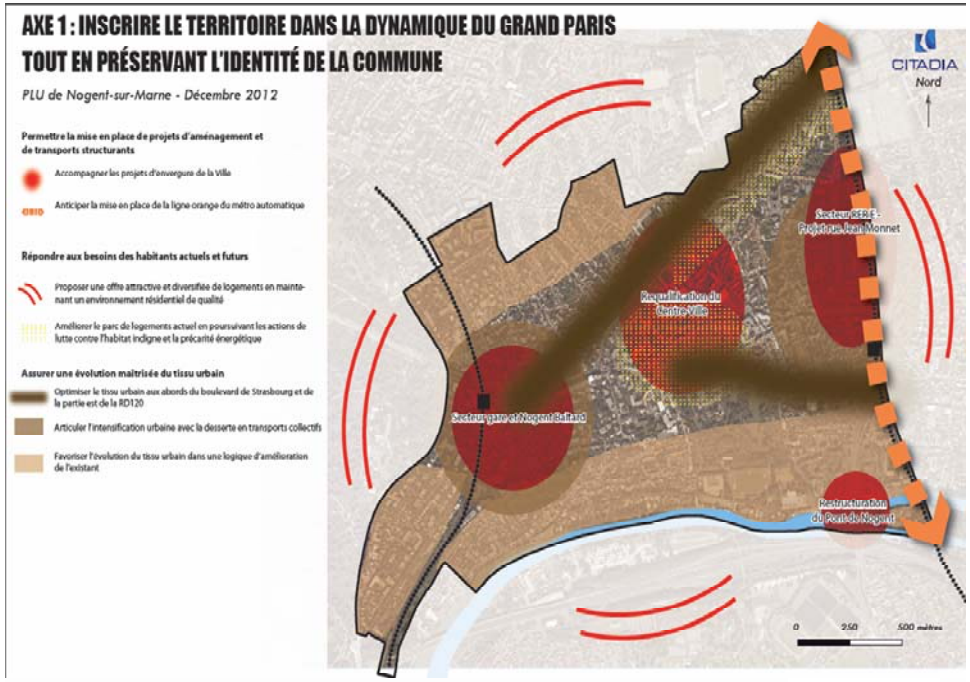

Axe 2 : Préserver et valoriser un cadre de vie d'exception par la protection du patrimoine

Objectif 1 : Préserver et valoriser les qualités paysagères de Nogent-sur-Marne

- Préserver le **patrimoine urbain et paysager** en protégeant et en mettant en valeur les points de vue remarquables et les espaces verts dont les arbres et espaces publics majeurs (étude paysagère spécifique en cours).
- Favoriser une **architecture de qualité** et permettre la réalisation de projets innovants sur le plan urbain et environnemental dans les futures opérations, dans le respect du patrimoine remarquable existant.
- Accorder une attention forte à l'esthétique urbaine et à **l'intégration paysagère** des bâtiments d'activités et des devantures et enseignes commerciales et plus particulièrement à l'occasion des projets d'aménagements.
- Assurer le compromis entre les dispositifs écologiquement performants et la préservation du patrimoine.

Axe 2 : Préserver et valoriser un cadre de vie d'exception par la protection du patrimoine

Objectif 2 : Aménager et renforcer une trame verte et bleue de qualité participant au cadre de vie nogentais

- Tendre vers un **maillage vert continu et cohérent** sur l'ensemble du territoire en organisant le lien entre les espaces verts de la commune et les espaces naturels proches, tels que le bois de Vincennes et la Marne, dans la dynamique du Plan Vert Départemental.
  - Protéger et promouvoir les **espaces verts existants**, y compris ceux situés sur l'Ile des Loups (réserve communale naturelle volontaire), et assurer leur développement dans les futurs projets d'aménagements.
  - Adosser **la trame verte**, notamment, sur les alignements d'arbres existants et futurs et les liaisons douces des bords de Marne. Améliorer et développer le **franchissement des ruptures urbaines** telles que voie ferrée, routes, cours d'eau…
  - Protéger les **cœurs d'îlots verts et arborés** du territoire.
  - Gérer les espaces verts et les parcs (publics et privés) dans le respect de leur diversité.

Axe 2 : Préserver et valoriser un cadre de vie d'exception par la protection du patrimoine

Objectif 3 : Agir pour la préservation de l'environnement et la réduction des pollutions et des nuisances de tous types

- Poursuivre les actions dans l'objectif de la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et la préservation de la qualité de l'air ; réduire les besoins de déplacement en accentuant la mixité des usages dans les projets ; favoriser l'écologie urbaine et un partage apaisé de la voirie et des espaces publics entre les différents modes.
- S'orienter vers des **projets urbains économes en eau** et favorisant la retenue à la source des eaux pluviales.
- Prévoir des **dispositifs de collecte des déchets** adaptés aux besoins et promouvoir le tri sélectif.
- Prendre en compte les **contraintes spécifiques** liées aux zones de risques et aux nuisances sonores :
  - Prise en compte des documents règlementaires,
  - Réduction des phénomènes d'inondations par les eaux de ruissellement,
  - Sensibilisation du public sur les risques de mouvements de terrain,
  - Maîtrise de l'exposition de la population au risque industriel,
  - Réduction des nuisances sonores de tous types.

Axe 2 : Préserver et valoriser un cadre de vie d'exception par la protection du patrimoine

Objectif 4: Permettre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

- Permettre la **réhabilitation du bâti existant** et **autoriser les dispositifs d'isolation et la production d'énergies renouvelables** ; veiller au respect des caractéristiques paysagères et architecturales du bâti
- Poursuivre la **dynamique de développement du recours aux énergies renouvelables,** en étudiant notamment le potentiel que présente l'exploitation de la géothermie dans la commune et l'utilisation des réseaux d'assainissement.

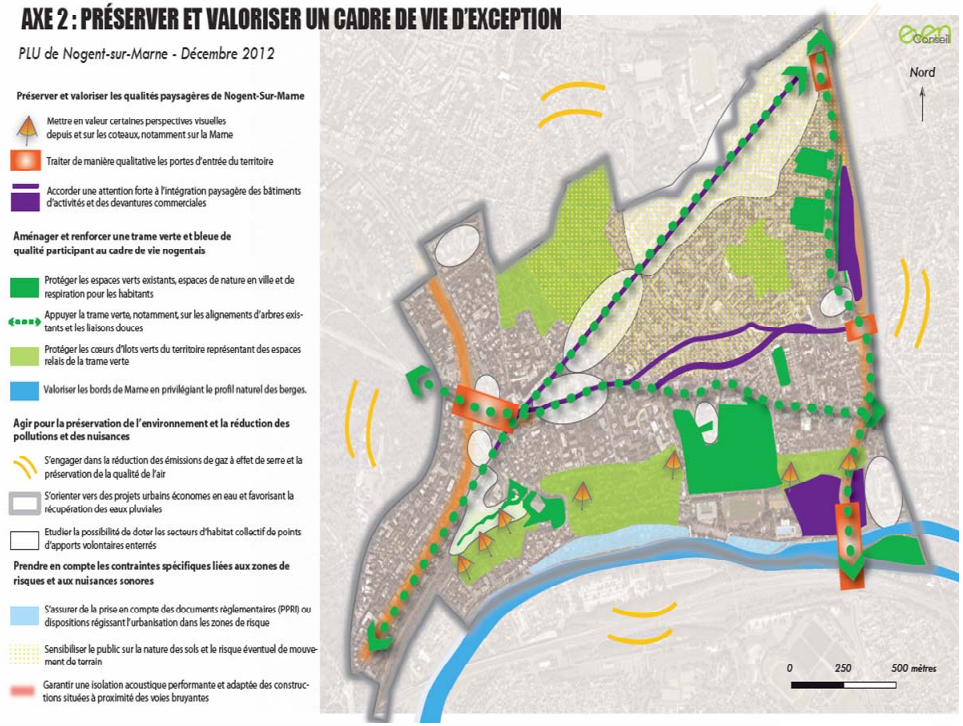

Axe 3 : Renforcer l'attractivité économique, touristique et fonctionnelle de la ville

Objectif 1 : Rendre le territoire attractif pour l'accueil de nouveaux emplois

- Développer un **appareil commercial pérenne** en renforçant les pôles et les linéaires existants et accueillir de nouveaux commerces de proximité.
- Poursuivre l'aménagement du centre-ville en **renforçant la dynamique d'implantation de services et de commerces de proximité** tout en restructurant les espaces publics ; réaménager le **marché du centre de Nogent-sur-Marne** en requalifiant et modernisant la halle existante avec des **commerces alimentaires permanents.**
- Faciliter l'implantation de **nouvelles activités sur l'ensemble du territoire** et la création de lieux dédiés au travail à distance (tiers lieux).
- Favoriser le **développement économique aux abords des gares** afin de renforcer ces pôles de la commune (projet Nogent Baltard et RER E) ainsi que sur les **axes structurants** (notamment les boulevards de Strasbourg, Albert 1er…).
- Assurer le rayonnement du commerce nogentais en dehors des limites de la commune dans le cadre de l'intercommunalité.

Axe 3 : Renforcer l'attractivité économique, touristique et fonctionnelle de la ville

Objectif 2 : Affirmer et développer les potentialités touristiques de Nogent-sur-Marne

- Renforcer la **lisibilité et l'attractivité du centre-ville** en accompagnant son développement
- Améliorer **l'accueil des touristes de loisirs et d'affaires**, y compris au Port de Plaisance
- Appuyer le développement touristique de la commune sur les équipements culturels structurants comme le Pavillon Baltard, la Scène Watteau, le Musée, le carré des Coignard, …
- Valoriser et rendre accessible les différents **espaces de nature en ville** (Parc Watteau, Parc Dagobert, Parc des Artistes, square d'Estienne d'Orves, square d'Yverdon, berges de la Marne, Ile de Beauté, Ile des Loups (pour les parcelles communales), futur parc rue J. Kablé, …)
- Préserver et valoriser le **patrimoine architectural remarquable et de qualité**, riche et diversifié, de la commune (hôtels particuliers, maisons rurales, petits immeubles, maisons bourgeoises, villas, habitations bon marché des années 1930, ensembles urbains remarquables, …)
- Développer le **potentiel historique et touristique de certaines structures** afin de diversifier les activités sur le territoire

Axe 3 : Renforcer l'attractivité économique, touristique et fonctionnelle de la ville

Objectif 3 : Adapter le développement des équipements et des services aux besoins des usagers de la ville et renforcer leur rayonnement

- Adapter, dans le cadre d'une programmation continue, **l'offre d'équipements publics et de services** à l'ensemble des projets et à l'évolution de la population, pour répondre aux besoins de tous :
- Concevoir les espaces d'équipement et de services comme de véritables **lieux de convivialité et d'échanges** (qualité des espaces, partage des usages, accessibilité pour tous, etc.)
- Permettre l'émergence **d'équipements sportifs et de services municipaux** dans le secteur de la gare de Nogent-le-Perreux

Axe 3 : Renforcer l'attractivité économique, touristique et fonctionnelle de la ville

Objectif 4 : Faciliter les déplacements sur le territoire nogentais pour garantir un cadre de vie agréable et fonctionnel

- Offrir une **alternative à l'automobile** en facilitant les déplacements urbains en lien avec les modes doux ; permettre une fluidité des déplacements au sein de la commune et entre celle-ci et les autres territoires, étudier une évolution de « la Navette » en transport urbain desservant tous les quartiers
- Améliorer les **conditions de circulation apaisée à l'intérieur de la ville**, pour les usagers les plus vulnérables et pour l'approvisionnement des commerces.
- Participer au développement et à la promotion des transports en commun pour réduire l'usage de la voiture.
- Favoriser les **modes de déplacement doux.**
- Organiser la **gestion du stationnement**, à la fois pour les voitures et les vélos, en lien avec le développement des différents projets urbains et économiques sur le territoire :
  - Poursuivre la **rationalisation de l'offre de stationnement** en fonction du type d'habitat, de la desserte en transport collectif et des usages (zones résidentielles, lieux de travail, etc.). Celle-ci pourra se concrétiser notamment par la création de parcs publics de stationnement de proximité à l'image des travaux en cours sur l'ancien site Marie Curie, sur celui à l'étude Route de Stalingrad, …
  - **Mutualiser le stationnement** et favoriser le stationnement à l'intérieur des parcelles.
- Valoriser les **bords de Marne** en privilégiant le profil naturel des berges et en réalisant des promenades parcours de santé (par exemple : travaux de la CAVM sur la promenade Ile de Beauté).
- Participer au développement et à la promotion des transports en commun pour réduire l'usage de la voiture.

AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA VILLE

PLU de Nogent-sur-Marne - Décembre 2012

Rendre le territoire attractif pour l'accueil de nouveaux emplois

Développer un appareil commercial pérenne en renforçant les pôles et les linéaires existants ainsi que des commerces de proximité

Permettre le renouvellement du marché dans le cadre de la requalification du centre-ville

Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises aux abords des gares

Affirmer le potentiel touristique de Nogent-sur-Marne

Appuyer le développement touristique de la commune sur certains équipements

Valoriser les différents espaces de nature en ville

Adapter le développement des équipements et des services aux besoins des usagers de la ville et renforcer leur rayonnement

Adapter l'offre d'équipements publics et de services à l'échelle de l'ensemble des projets

Accompagner la création d'un pôle d'équipements autour de la gare du RER E en s'appuyant sur le projet rue Jean Monnet

Faciliter les déplacements sur le territoire nogentais pour garantir un cadre de vie agréable et fonctionnel

Permettre une fluidité des déplacements au sein de la commune et avec les autres territoires

Favoriser les modes de déplacement doux, en complément du développement du réseau de transport collectif

Poursuivre la rationalisation de l'offre de stationnement en fonction de la desserte en transport collectif

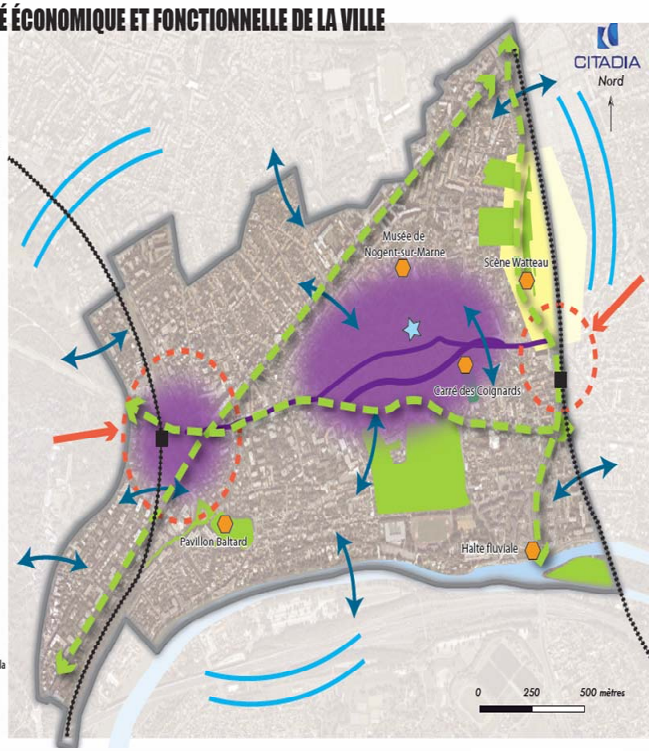

13/1 PLU – DÉBAT SUR LE PADD – Suspension de séance 22H45

Le conseil municipal,

Prend acte de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de Plan Local d'Urbanisme patrimonial de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

13/2 CONVENTION PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION DOMANIALE DE RÉPÉTEURS DE M2O SUR LES SUPPORTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE

Le conseil municipal, par 25 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous) et 3 voix contre (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité),

Approuve la convention portant autorisation d'occupation domaniale de répéteurs de la société M20 sur les supports d'éclairage public de la Commune de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Déclaration préalable du Maire :

En tant que membre du comité directeur de l'AMF (Association des Maires de France) et Vice-président de l'AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France) je demande au Gouvernement, avec mes collègues, dans les délais les plus brefs, l'ouverture de négociations sur les dotations.

Suite aux engagements du Président de la République, nous avons appelé à l'élaboration d'un « pacte financier » entre l'Etat et les collectivités locales. L'urgence est d'autant plus nécessaire que le Gouvernement envisage d'imposer aux collectivités locales une réduction supplémentaire sur leurs dotations des deux prochaines années en plus des -2,5 milliards déjà annoncés.

Tant Jacques Pélissard, Président de l'AMF que son premier vice-président, André Laignel, respectivement UMP et PS, estiment que la question des dotations n'est pas le seul sujet de négociation.

En effet, celle de l'évolution des dotations doit être envisagée de manière plus large en abordant dans le même temps la question de la maîtrise des charges qui pèsent sur les collectivités locales (bloc commune/interco). La question de l'autonomie et de libre administration des collectivités est plus que jamais d'actualité. Cependant, il ne faut pas confondre autonomie financière et autonomie fiscale.

Par ailleurs, du fait de trop grands écarts de moyens et de prestations entre collectivités, il est naturel, pour assurer l'égalité des citoyens, qu'une régulation au plan des solidarités entre territoires soit assurée par les dotations sur les principes de péréquation et de décentralisation.

Pour réussir, il faut que dans le projet de loi de décentralisation, le Gouvernement ne minimise par le rôle et l'efficacité des communes pour leur permettre de répondre aux enjeux auxquels elles doivent faire face : de meilleurs services à leurs concitoyens, aux meilleurs coûts, tout en maintenant la cohésion sociale, l'équité et les solidarités…sans négliger un soutien à l'économie.

Mes chers collègues, certains analystes parlent de « hold-up annoncé» pour les deux années à venir sur les collectivités.

Comme je viens de l'évoquer, le Gouvernement a annoncé lors du comité des finances locales, une réduction de 4,5 milliards d'euros des dotations de l'Etat en 2014 et 2015, véritable hold-up car sans négociation et sans débat avec les élus. Une telle ponction représenterait une baisse de près de 7,5 % par rapport aux 60 milliards de dotations actuelles.

Pendant le même temps (vous le constaterez à l'occasion de certains rapports qui vous seront présentés ce soir) ce même Gouvernement n'est pas avare de transferts de charges tels que la réforme de rythmes scolaires, la hausse des cotisations à la CNRACL, les cotisations de retraite des élus et de la TVA, aux recrutements des « emplois d'avenir » sans parler du poids de plus en plus fort des normes. Nous sommes dans l'incohérence totale.

Même si les raisons de cette précipitation sont tout à fait compréhensibles car la croissance annoncée ne permettra pas de respecter pour 2013 l'engagement pris de ramener le déficit public à 3 % du PIB, est-ce la faute des collectivités qui, par ailleurs, créent de la richesse tout en s'évertuant de plus en plus à contrôler leurs dépenses en préservant, à leur niveau, le pouvoir d'achat des habitants. En effet, il ne faut plus attendre un message du Gouvernement sur le pouvoir d'achat du fait que le niveau des impôts d'Etat bat tous les records, ce qui n'aura pas un effet positif sur les déficits publics.

L'Etat tente par ces décisions à la hussarde, de forcer les collectivités locales à contenir ou à réduire leurs dépenses de fonctionnement tout en maintenant leurs investissements destinés à soutenir l'activité économique. Tout cela doit être fait sans remettre en cause la diversité et la qualité des services à la population, notamment pour nos concitoyens en difficultés et /ou touchés par le chômage et la précarité.

C'est dans un tel contexte que nous allons débattre des orientations budgétaires en tentant de préserver l'essentiel : **le pouvoir d'achat des Nogentais en n'augmentant pas une nouvelle fois, depuis 2007, les taux des taxes municipales tout en conservant notre qualité de vie et la qualité du service public municipal.**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT le DOB constitue une phase préalable au vote du budget primitif. Il représente une étape importante du processus budgétaire puisqu'elle préfigure les grandes lignes du budget à venir dans un cadre pluriannuel:

- Investissements à réaliser,
- Fonctionnement du service public

Et permet de discuter :

- Des projets à venir,

- Des évolutions financières de la commune,

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- Les orientations budgétaires 2013 du budget principal s'inscrivent dans le respect du contrat de mandature, dans le développement des services à la population et des infrastructures.

Les engagements :

- Maintien des taux de fiscalité directe,
- Maîtrise des charges de gestion courante
- Maintien de la qualité des services à la population,
- Développement et modernisation des infrastructures
- Poursuite du programme pluriannuel d'investissement
- Réalisation du contrat de programme « Nogent-Baltard »

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **Le contexte général : Situation économique**
- Contexte national morose puisqu'il est prévu un taux de croissance pour 2013 de l'ordre de 0,4% qui pourrait être revu à la baisse (0,1% ?).
- Resserrement des conditions d'accès aux crédits qui impacte le développement des investissements.
- Recul de la demande de crédits : situation défavorable à la croissance et à l'investissement productif.
- Baisse de la consommation et du pouvoir d'achat des ménages.
- Dégradation du marché du travail.

- Déficit public 2012 : estimé à 4,5% du PIB,
- Inflation prévisionnelle pour 2012 estimée à 2%,
- Gel des dotations de l'Etat, avant diminution à compter de 2014,
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1,018%.

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

LE FONCTIONNEMENT

Les orientations budgétaires 2013 s'inscrivent dans un contexte financier et économique difficile. Baisse des dotations de l'état et forte hausse des charges sociales.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- Le fonctionnement est composé
  - Des recettes
    - Fiscalité
    - Concours de l'Etat
    - Autres concours financiers
    - Produits des services et autres recettes
    - Reprise anticipée des résultats
  - Des dépenses
    - Charges de gestion courante
    - Charges de personnel
    - Subventions aux associations (2011 : 4,3 M€ - 2012 : 4,1 M€ - 2013 : 4,1 M€)
    - Charges financières
    - Autres charges de fonctionnement

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**
  - Un produit fiscal attendu estimé à 20,8 M€,
  - Un produit issu de la DGF diminué de 3% : 5,8 M€,
  - Une perte des compensations fiscales de l'ordre de 13,89%,
  - Des compensations versées par la Communauté d'Agglomération estimée à 3,9 M€,
  - Des produits des domaines et des services évalués à 2,9 M€,
  - Des droits de mutation stables,
  - Un résultat estimé de l'exercice 2012 repris par anticipation 6,8 M€.

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

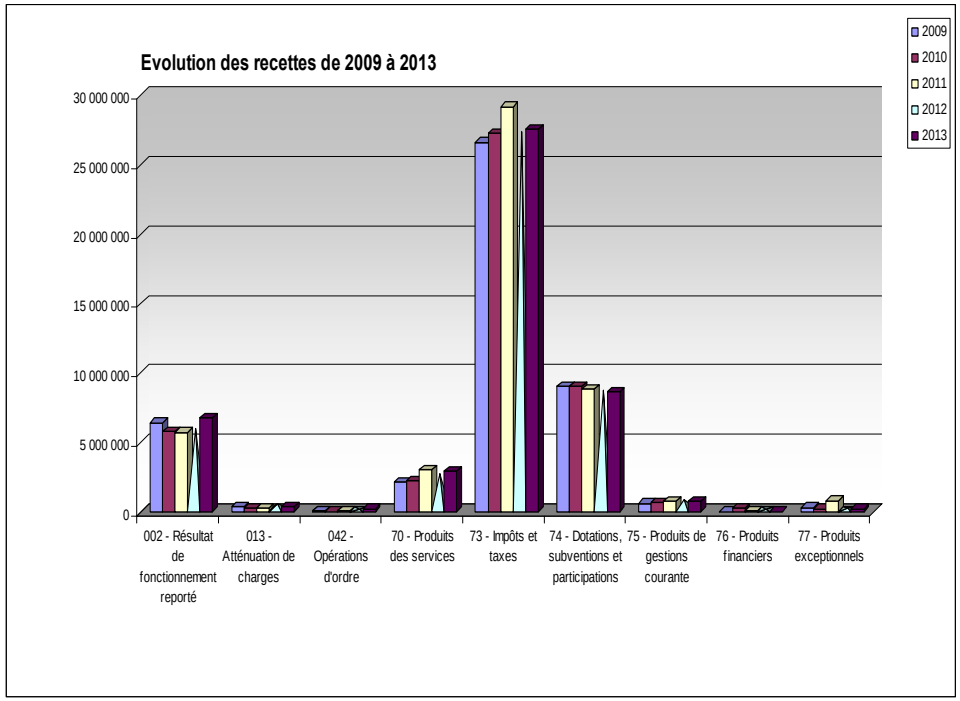

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **LES BASES FISCALES**
  - Les bases brutes sont établies par les services fiscaux. Sur ces bases brutes les collectivités ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases nettes qui seront réellement imposées.
  - A Nogent sur Marne, les contribuables bénéficient des abattements au taux maximum comme suit :
  - Abattement à la base : 15%
  - Abattement pour 1 et 2 personnes à charge : 15%
  - Abattement pour 3 et + à charge : 25%
  - Abattement spécial (faibles revenus) : 10%
  - Abattement pour personnes handicapées : 10%

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **LES BASES FISCALES**
  - Les bases brutes sont établies par les services fiscaux. Sur ces bases brutes les collectivités ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases nettes qui seront réellement imposées.
  - A Nogent sur Marne, les contribuables bénéficient des abattements au taux maximum comme suit :
  - Abattement à la base : 15%
  - Abattement pour 1 et 2 personnes à charge : 15%
  - Abattement pour 3 et + à charge : 25%
  - Abattement spécial (faibles revenus) : 10%
  - Abattement pour personnes handicapées : 10%

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

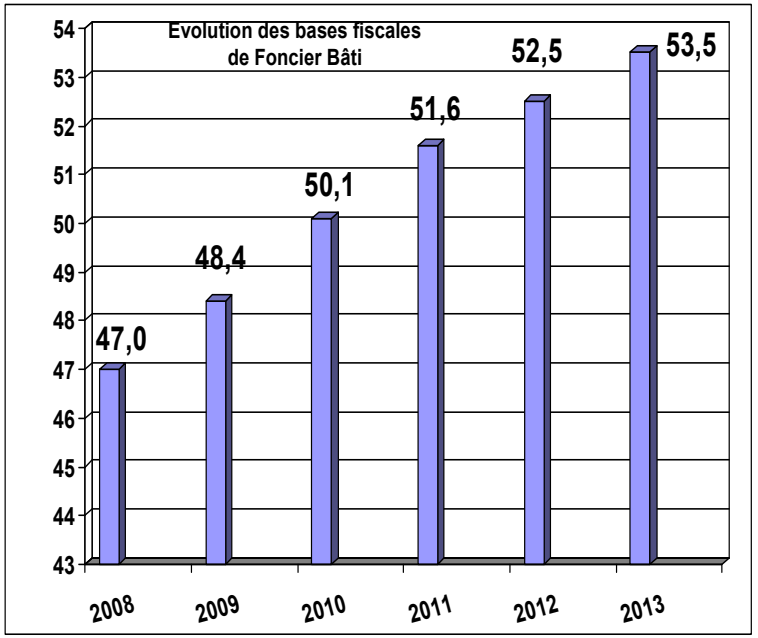

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

  - Les charges de gestion courante : 1,2 M€,
  - Charges à caractère général : 10,7 M€,
  - Les dotations aux associations : 1,3 M€,
  - Les établissements publics y compris les dotations aux délégataires de service public : 2,8 M€,
  - Les intérêts de la dette : 0,9 M€,
  - Le prélèvement sur recettes de fonctionnement affecté à l'investissement : 7,0 M€,
  - La pénalité SRU : 0,3 M€,
  - Les dotations aux amortissements et provisions: 1,1 M€.

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

  - Charges de personnel : 23,1 M€ dont 600 K€ liés aux relèvements des cotisations sociales et autres obligations employeurs - Effectif au 1er janvier stable par rapport à 2012 : 424 titulaires et 182 agents non titulaires

	Effectif budgétaire 2011	Effectif budgétaire 2012	Effectif budgétaire 2013
Titulaires	435	441	424
Non titulaires	168	163	182
Autres	32	20	19
TOTAL	634	624	625

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

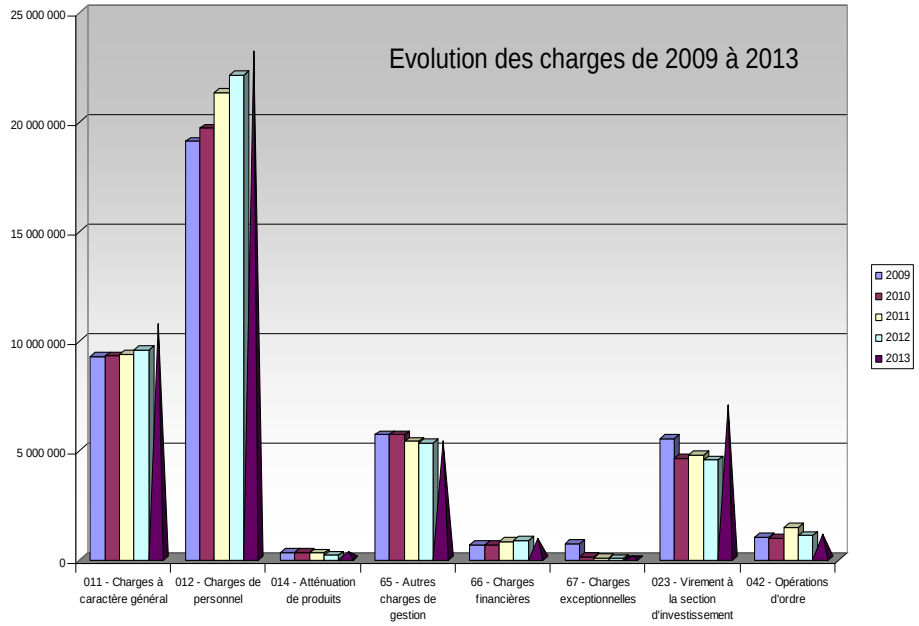

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

L' INVESTISSEMENT

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- FCTVA estimé à 1,6 M€,
- Taxes d'urbanisme : 5,0 M€, (liées notamment à l'opération « Nogent/Baltard »,
- Subventions d'équipement : 2,0 M€,
- Excédent de fonctionnement capitalisé de 2,3 M€,
- Dotations aux amortissements et provisions : 1,1 M€,
- Prélèvement sur recettes de fonctionnement : 7,0 M€,
- Emprunt : simulé à 1 et 1,5 M€,
- Produit de cessions (« Nogent/Baltard » : 9,5 M€).

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

Evolution des recettes d'investissement de 2009 à 2013

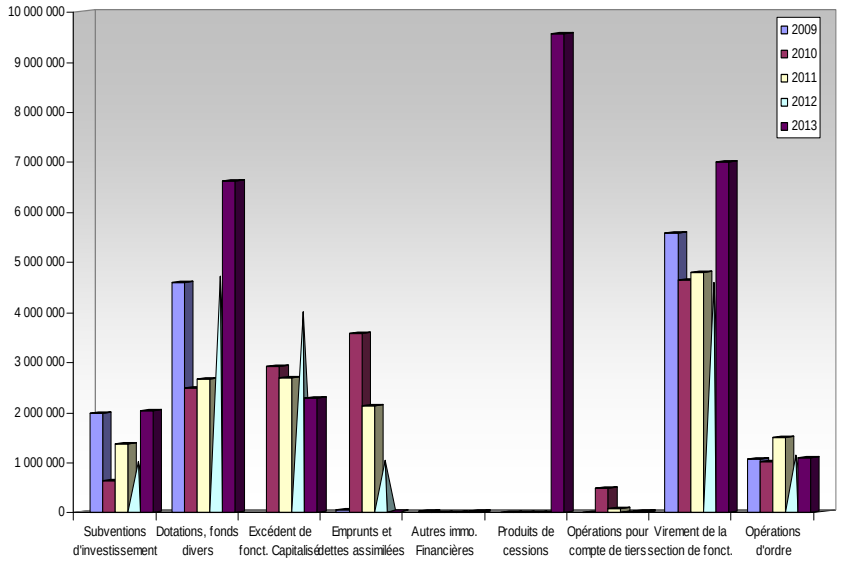

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Principaux projets**
  - Travaux d'aménagement des espaces publics prévus au programme « Cité d'Affaires – Nogent/Baltard »
  - Construction de la nouvelle crèche de 60 berceaux « Moulin de Beauté »
  - Restructuration du pavillon de l'école maternelle Fontenay en relais d'assistantes maternelles
  - Création de deux classes, dont 1 supplémentaire, à l'école maternelle Fontenay accessibilité PMR
  - Réalisation d'un espace dédié à l'accueil des associations sur les anciens terrains SNCF – Rue Jean Monnet
  - Reconstruction/extension de l'école maternelle Victor Hugo
  - Mise aux normes de l'ancienne école Marie-Curie – accueil des enfants pendant la durée des travaux du site de l'école Victor Hugo
  - Mise aux normes des bâtiments accueillant du public
  - Réhabilitation de la toiture-verrière de la salle Emile Zola
  - Lancement des études pour la réalisation de deux nouveaux gymnases – rue Jean Monnet
  - Travaux de voirie et aménagements urbains
  - Remboursement capital dette,
  - Déficit d'investissement reporté 2012

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- Pour l'exercice 2013 le programme d'investissements donne la priorité aux secteurs dédiés à la Famille, aux associations et aux aménagements de voirie inscrits en programme pluriannuel
  - **LA FAMILLE : 5 316 300 €**
  - Construction de la nouvelle crèche de 60 berceaux « Moulin de Beauté » : 3,0 M€
  - Aménagement d'un relais d'assistantes maternelle à l'école Fontenay : 0,32 M€
  - Création de deux classes supplémentaires à l'école maternelle Fontenay accessibilité PMR : 0,2 M€
  - Frais concours maîtrise d'œuvre pour la reconstruction/extension de l'école maternelle Victor Hugo : 0,15 M€
  - Mise aux normes de l'ancienne école Marie-Curie – accueil des enfants pendant la durée des travaux du site de l'école Victor Hugo : 0,15 M€

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

CRECHE MOULIN DE BEAUTE

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

CRECHE MOULIN DE BEAUTE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- Pour l'exercice 2013 le programme d'investissements donne la priorité aux secteurs dédiés à la Famille, aux associations et aux aménagements de voirie inscrits en programme pluriannuel

LES ASSOCIATIONS : 1 115 000 €

- Réalisation d'un espace dédié à l'accueil des associations sur les anciens terrains SNCF – Rue Jean Monnet : 1,15 M€
- Ces terrains ont fait l'objet d'une acquisition d'une valeur de 2,4 M€ pour accueillir la future Maison des Associations et de la Citoyenneté et le futur Stadium

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- Pour l'exercice 2013 le programme d'investissements donne la priorité aux secteurs dédiés à la Famille, aux associations et aux aménagements de voirie inscrits en programme pluriannuel

LA VOIRIE-ESPACES VERTS : 2 290 229 M€

- Aménagements des espaces verts et plantations d'arbres, dont Parc Legendre-Chéron : 0,43 M€
- Aménagement et réfection de voiries : 1,87 M€
- Les voiries fortement dégradées par les conditions météorologiques de cet hiver seront réhabilitées en priorité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

Evolution des dépenses d'investissement de 2009 à 2013

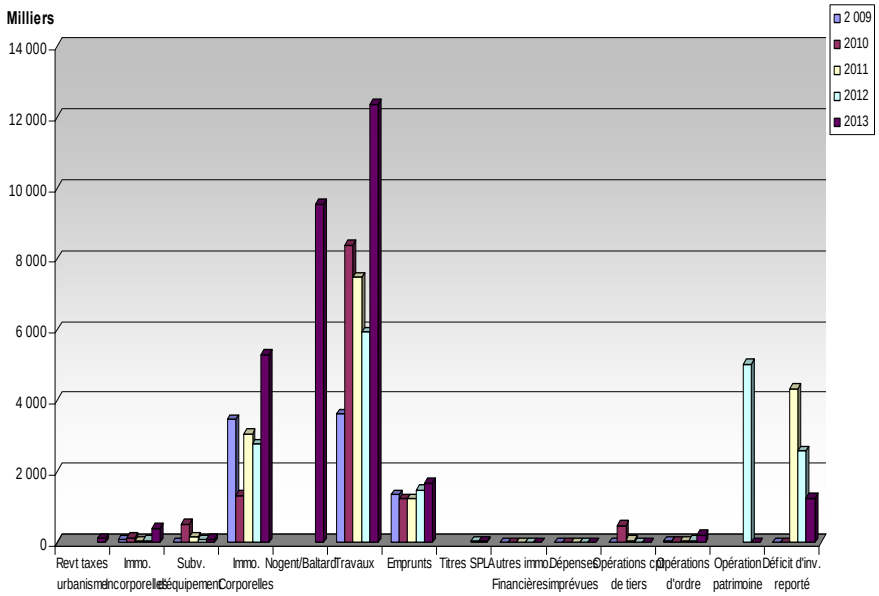

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

LA DETTE

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

Evolution de l'encours de 2008 à 2019

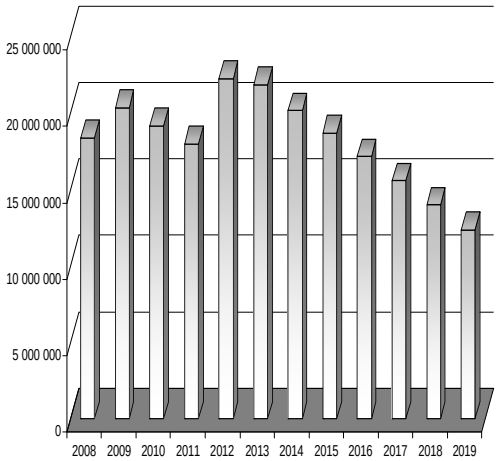

A ce jour, l'encours de la dette représente, par habitant, 648 €. ***(Population municipale INSEE au 1er janvier 2013).***

Ratio : Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement.

Pour les villes de même strate, la moyenne nationale 2012 est de 0,82. Pour la commune de Nogent sur Marne le ratio prévisionnel 2013 est de 0,52.

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

Simulation emprunt de 1,5 M€ pour 2013 1ère annuité 2014 (Tx fixe 4%)		
Annuité	Amort.	Intérêts
134 912	74 912	60 000
134 912	77 908	57 004
134 912	81 024	53 887
134 912	84 265	50 646
134 912	87 636	47 276
134 912	91 141	43 770
134 912	94 787	40 125
134 912	98 579	36 333
134 912	102 522	32 390
134 912	106 623	28 289
134 912	110 888	24 024
134 912	115 323	19 589
134 912	119 936	14 976
134 912	124 733	10 178
134 912	129 723	5 189
2 023 675	1 500 000	523 675

Un ratio mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Calculé sur la base des résultats constatés au compte administratif il permet de déterminer le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la totalité du capital de la dette. Il s'agit de rapporter l'encours de la dette arrêté au 31 décembre de l'exercice N à l'épargne brute dégagée par la collectivité.

Si la ville de Nogent sur Marne consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de son encours de dette il lui faudrait 6,78 années à compter du 1er janvier 2013 pour apurer sa dette globale.

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

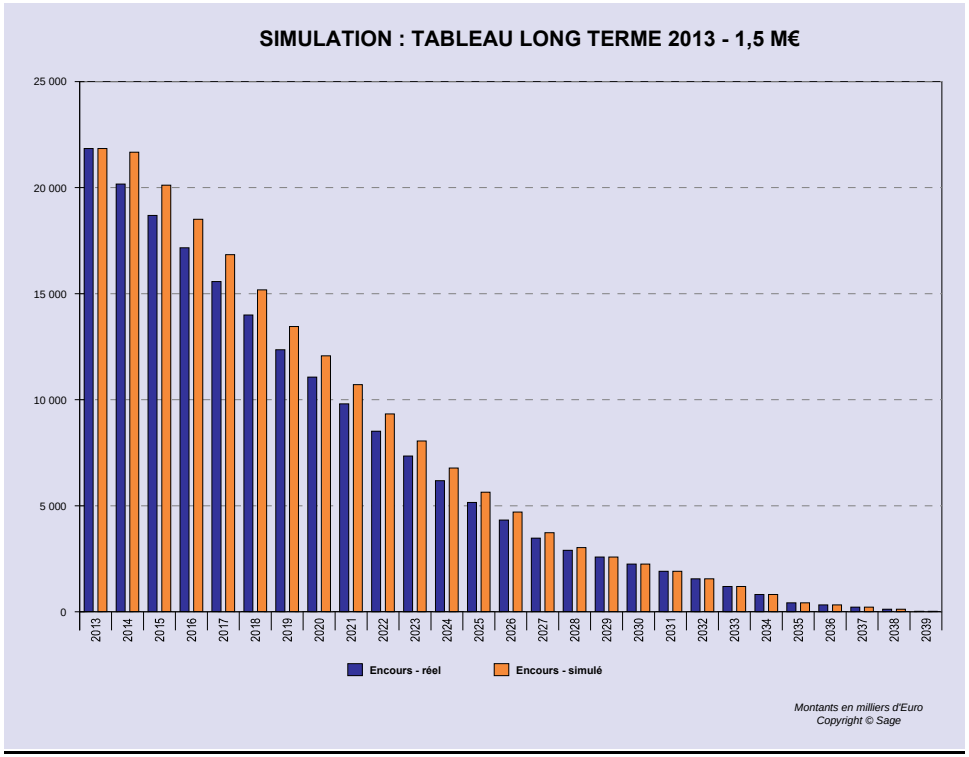

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

L'EPARGNE

	2009	2010	2011	2012 *Estimé*
EPARGNE DE GESTION	**4 300 850**	**3 986 737**	**5 802 090**	**4 110 450**
EPARGNE BRUTE	**3 629 373**	**3 285 530**	**5 008 440**	**3 221 008**
Remboursement de la dette en capital	1 132 275	1 190 519	1 225 249	1 434 634
EPARGNE NETTE	**2 497 098**	**2 095 011**	**3 783 191**	**1 786 374**

Définitions :

- *Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.*
- *Epargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement . Elle est affectée à la couverture d'une partie des investissements et notamment au Remboursement de la dette.*
- *Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financements des remboursements de dette.*

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

Le Budget Annexe des Parkings

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **Le Budget Annexe des Parkings**
  - **Le Fonctionnement : Les Dépenses**
    - **Charges courantes : 0,20 M€**
    - **Frais de personnel : 0,29 M€**
    - **Intérêts de la dette : 0,26 M€**
    - **Charges exceptionnelles (Contentieux stationnement): 1,0 M€**
    - **Amortissements : 0,35 M€**
    - **Virement à la section d'investissement : 0,27 M€**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- Le Budget Annexe des Parkings
  - Le Fonctionnement : Les Recettes
    - Recettes de stationnement : 1,2 M€,
    - Excédent de fonctionnement reporté : 1,3 M€.

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- Le Budget Annexe des Parkings
  - L'investissement : Les dépenses
    - Mises en conformité des parcs : 0,063 M€
    - Provision pour aménagements parkings : 0,45 M€
    - Remboursement de la dette : 0,18 M€.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

- **Le Budget Annexe des Parkings**

  - **L'investissement : Les Recettes**

    - **Prélèvement sur recettes de fonctionnement : 0,27 M€**

    - **Amortissements : 0,35 M€**

    - **Pas de recours à l'emprunt.**

N°13/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2013

En conclusion, l'objectif pour 2013, dans la continuité des années précédentes, sera de dépenser utilement les deniers publics et de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens en encadrant l'évolution des tarifs des prestations offertes à la population, et en maintenant notre politique d'abattements fiscaux en faveur de l'ensemble des contribuables.

En matière d'investissements, l'axe qui reste prioritaire est celui de répondre de façon programmé à l'évolution de la population nogentaise, notamment au plan des générations, en créant de nouvelles infrastructures (scolaire – Petite Enfance – Sportive – foyers résidences…).

L'année 2013 sera aussi une année de partenariat avec la Communauté d'Agglomération notamment par l'élaboration du programme de requalification des espaces urbains du cœur de ville. Ce projet d'importance favorisera le développement et le dynamisme commercial de Nogent, intégrera de nouveaux espaces culturels partagés, et redessinera l'habitat social et privé.

13/3 EXERCICE 2013 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS – Reprise des débats à 23 H

Le conseil municipal,

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2013 des budgets Principal et Annexe des Parkings.

13/4 ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "MARNE AU BOIS AMÉNAGEMENT"

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la Commune de Bry-sur-Marne à la Société publique locale « Marne au bois Aménagement ».

13/5 DÉNOMINATION DE L'ENSEMBLE SPORTIF SITUÉ RUE JEAN MONNET "STADIUM CHRISTIAN MAUDRY"

Le conseil municipal à l'unanimité,

Dénomme le futur ensemble sportif situé rue Jean Monnet « Stadium Christian MAUDRY ».

13/6 ORGANISATION DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le recrutement de 7 agents recenseurs parmi les agents de la commune ou par recrutement externe, pour la période allant du 17 janvier au 23 février 2013.

Attribue la rémunération des agents recenseurs comme suit :
- 2,50 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement.

Attribue la somme de 150 € bruts à titre de prime exceptionnelle de fin de recensement aux agents ayant effectué un travail de qualité, somme versée sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

13/7 PARTICIPATION À LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE PORTANT SUR LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL SOUSCRIT PAR LE CIG DE LA PETITE COURONNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

S'associe à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2014 à 2017.

Sollicite, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes :

- pour les agents affiliés à la CNRACL :
  - Décès

- Accident de service/Maladie professionnelle
- Congé de Longue Maladie/ Longue Durée

- pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :
  - Décès
  - Accident de service/Maladie professionnelle
  - Congé de Longue Maladie/ Longue Durée

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, convention par laquelle seront définies les modalités de remboursement, ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

13/8 CRÉATION D'UNE VACATION AU SEIN DU SERVICE SPORT-JEUNESSE LORS DES VACANCES SCOLAIRES DE MARS 2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Recourt à la participation d'une sportive de haut niveau titulaire du BPJEPS pour animer des stages multi sports au sein du service Sport-Jeunesse, durant les vacances de mars, soit du 4 au 8 mars 2013, pour un total de 30 heures hebdomadaires.

Fixe le taux de la vacation allouée pour ces interventions à 25 € bruts de l'heure.

13/9 MISE À DISPOSITION À TEMPS COMPLET DE DEUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION NOGENT PRÉSENCE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Met un adjoint administratif principal de 2ème classe et un adjoint administratif principal de 1ère classe à disposition de l'Association Nogent Présence, à temps complet, durant une période d'un an à compter du 1er mars 2013.

Autoriser le Maire à signer avec l'Association Nogent Présence deux conventions de mise à disposition d'une durée d'un an, renouvelables par expresse reconduction et prévoyant le remboursement total des salaires et charges par l'Association des agents mis à disposition.

13/10 CRÉATION DE VACATIONS POUR L'ORGANISATION DE STAGES INFORMATIQUE EN INTRA À DESTINATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Recourt, pour animer des stages informatiques en intra, à la participation d'un intervenant extérieur, sous forme de vacations.

Fixe le taux de la vacation allouée pour ces stages informatiques à 36 € bruts l'heure.

13/11 CRÉATION D'UNE VACATION POUR LE CONSERVATOIRE POUR L'ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LE QUATUOR À CORDES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Recourt, pour animer une conférence sur le quatuor à cordes, à la participation d'un conférencier reconnu.

Fixe le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 217 € bruts

13/12 FIXATION DU TAUX DE VACATION POUR UN ATELIER THÉÂTRE ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VAL DE BEAUTÉ

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec l'Inspection Académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs à l'école élémentaire Val de Beauté, pour l'année scolaire 2012/2013 et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Fixe le taux de vacations alloué à cet intervenant pour l'école élémentaire Val de Beauté :
- en atelier de théâtre à 35 € brut de l'heure.

13/13 APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS IMPLIQUANT LA PRESTATION D'UN INTERVENANT EXTÉRIEUR ET FIXATION DU TAUX DE VACATIONS DE L'INTERVENANT « ECHECS » DE L'ÉCOLE MATERNELLE VAL DE BEAUTÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne pour l'organisation d'un projet « Echecs » impliquant la participation d'un intervenant extérieur à l'école maternelle Val de Beauté pour l'année scolaire 2012/2013 et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Recourt à la participation d'un intervenant extérieur à raison de 10 heures d'intervention pour une classe de grande section durant le temps scolaire et dans la limite de 10 heures dans l'année scolaire 2012/2013.

Fixe le taux de la vacation à raison de 25,00 € brut de l'heure

13/14 DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE REPORT D'APPLICATION DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 2 abstentions (Progrès et solidarité),

Approuve la demande de report d'application portant sur la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015.

13/15 SÉJOUR VACANCES DES RETRAITÉS SAISON 2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Organise un séjour-vacances de 7 jours / 6 nuits, pour 25, 30 ou 35 personnes retraitées nogentaises, dont la destination est la Corse pour 2013.

Fixe les participations demandées aux personnes retraitées concernées selon les barèmes ci-annexés.

Accepte l'inscription d'un conjoint (ou concubin) nogentais non retraité, il paiera dans ce cas le tarif maximum sans participation de la Commune (coût réel du voyage).

Dit que les intéressés verseront à l'inscription un acompte de 30 % du montant de la participation, lequel viendra en déduction du montant de celle-ci. Le solde sera exigible 45 jours avant le départ.

Distingue deux formes d'annulation, exprimées obligatoirement par écrit, qui feront l'objet de procédures différentes :

- Annulation avant l'engagement de frais par l'agence de voyage : remboursement de la totalité de la somme versée sans constituer de dossier d'annulation si des participants en liste d'attente peuvent remplacer la personne qui souhaite annuler son voyage.

- Annulation après l'engagement de frais par l'agence de voyage : la constitution d'un dossier d'annulation auprès de l'assureur du voyage sera obligatoire. Dans ce cas, les remboursements, seront effectués à la Ville par l'agence organisatrice du voyage selon leurs conditions générales de vente. Dès réception, la Ville remboursera les intéressés dans les mêmes proportions.

Dit que les conditions de participation à ce voyage ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 24 janvier 2011, relative aux conditions de participation aux sorties et voyages, sauf concernant les conditions d'annulation et de remboursement (point 8 et 9), qui ont été définies à l'article 5.

13/16 MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION DES SENIORS NOGENTAIS AU REPAS ORGANISÉ PAR LA VILLE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le remboursement de la participation de 10 € à tous les seniors ayant annulé leur présence au repas organisé au Pavillon Baltard le mardi 22 janvier 2013 compte tenu des conditions météorologiques.

13/17 RACHAT PAR LA COMMUNE DU MATÉRIEL EN COURS D'AMORTISSEMENT « AU JARDIN DES LUTINS » À LA SOCIÉTÉ EVANCIA BABILOU

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à régler la somme de 4.744,09 euros à la société Evancia Babilou, correspondant à la valeur non amortie des équipements financés par le délégataire.

13/18 APPROBATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS POUR LES MANIFESTATIONS ÉVÈNEMENTIELLES 2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les règlements intérieurs rédigés pour préciser les engagements de la commune ainsi que ceux des prestataires pour les manifestations évènementielles 2013 suivantes :

- Marché de commerce équitable et solidaire
- Animaflore, 5ème édition
- Fête Médiévale
- 4ème Salon des Métiers d'Arts

13/19 FIXATION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS POUR LES MANIFESTATIONS ÉVÈNEMENTIELLES 2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe les tarifs des emplacements pour les différentes manifestations de la Commune comme suit à partir du 1er janvier 2013.

Marché du Commerce Équitable et Solidaire

Plusieurs fois dans l'année (nocturne ou journée ou demi-journée, la nocturne est facturée une demi-journée). Place de l'Ancien Marché

Participation par jour :

Jusqu'à 4m linéaire : **20 €**
4m à 6m : **30 €**
6m à 8m : **40 €**

Les exposants proposant une animation bénéficieront d'une réduction de 50 %.

Animaflore, 5ème édition

Autour du marché du centre ville.

Les exposants pratiquant une activité commerciale seront redevables d'une participation pour l'emplacement :

Jusqu'à 4m linéaire : **40 €**
4m à 6m : **60 €**
6m à 8m : **80 €**

Les exposants proposant une animation bénéficieront d'une réduction de 50 %.

Fête Médiévale

Sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville.

Les exposants pratiquant une activité commerciale seront redevables d'une participation pour l'emplacement :

Jusqu'à 4m linéaire : **40 €**
4m à 6m : **60 €**
6m à 8m : **80 €**

4ème salon des métiers d'art

A la Scène Watteau, Place du Théâtre
Grande salle et hall d'accueil
Participation pour un stand :
3m : **150 €**
4m : **225 €**
6m : **300 €**

- Stand d'angle :(avec plusieurs ouvertures)
Plus 20 % sur les tarifs ci-dessus
- Mezzanine :
Moins 15 % des tarifs ci-dessus
- Petite Scène
Moins 25 % des tarifs ci-dessus

13/20 APPROBATION D'UNE CONVENTION FINANCIÈRE À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE FRANÇAISE DU PROGRAMME EUROPÉEN JEUNESSE EN ACTION

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention entre la Commune et l'agence française du Programme Européen Jeunesse en Action.

Autorise la Commune à solliciter et percevoir une possible subvention d'un montant de 11 069.00€.

Impute à la section fonctionnement du budget du pôle jeunesse les recettes correspondantes à cette possible subvention.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à ce projet.

13/21 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES EXPOSITIONS D'ARTS PLASTIQUES AU CARRÉ DES COIGNARD

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur rédigé pour préciser les engagements de la commune ainsi que ceux des artistes.

Approuve la participation aux frais demandés aux artistes pour les expositions :

Exposition d'un ou deux artistes :
Par artiste
- 150 euros pour les nogentais
- 300 euros pour les non nogentais

Exposition de plus de deux artistes :
- 300 euros pour les nogentais
- 600 euros pour les non nogentais

Exception de gratuité :
- Rétrospective d'artistes décédés
- Exposition à but humanitaire ou caritatif
- Exposition des travaux des lauréats de la biennale d'art contemporain

13/22 ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE – INFOCOM 94 DE LA COMMUNE DE PÉRIGNY-SUR-YERRES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Périgny sur Yerres, au Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne.

13/23 ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LA QUEUE EN BRIE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Le conseil municipal à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de la Queue en Brie au Syndical Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

13/24 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) annexés à la délibération.

13/25 VOEU EN FAVEUR DE L'OUVERTURE DE NOUVELLES NÉGOCIATIONS DANS LE CADRE D'UN "PACTE DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITÉ"

Le conseil municipal, par 24 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 1 abstention (Nogent avec vous) et 2 voix contre (Progrès et solidarité),

Exprime le souhait que l'Etat cesse d'imposer de nouvelles charges aux collectivités locales sans négociation préalable, qu'il les considère comme des partenaires et des acteurs publics à part entière pour le retour à l'équilibre des finances publiques et une croissance nouvelle.

Demande, avec l'Association des Maires de France, que de nouvelles négociations, dans le cadre d'un « pacte de confiance et de solidarité », soient engagées.

13/26 DEMANDE DE DÉROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ BRICORAMA

Le conseil municipal à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pouvant être accordée par le Préfet, formulée par la société Bricorama France.

13/27 VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR MARNE EN D'UN RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2013-DEVE 16 DU CONSEIL DE LA VILLE DE PARIS ADOPTEE EN SEANCE DU 12 FEVRIER 2013

Le conseil municipal, par 23 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 4 abstentions (Ensemble, agissons pour notre ville Nogent avec vous Progrès et solidarité)

Demande au Maire de Paris de faire rapporter ladite délibération par le Conseil et d'engager avec les villes riveraines du Bois de Vincennes un dialogue constructif sur la reconquête paysagère du plateau de Gravelle conforme à la vocation naturelle du Bois de Vincennes,

Demande un moratoire sur ce projet et l'ouverture d'une conférence intercommunale pour que soit évoqué l'avenir du Bois de Vincennes,

13/28 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 12-413 du 22 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société INEO INFRASTRUCTURES sise 4 rue Parmentier à Neuilly-Plaisance (93360) pour :
- la réalisation de travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, arrêté au montant de 122 755 € HT (146 814,98 € TTC).
- la réalisation de travaux neufs du réseau d'éclairage public, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 180 000 € HT.
- la mise en place, l'entretien et la dépose des illuminations, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 220 000 € HT.
- la réalisation de travaux d'amélioration et petites extensions, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 450 000 € HT.

N° 12-414 du 22 novembre 2012 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de carburants destinés aux véhicules municipaux avec la société ESSO SAF sise 5-6 place de l'Iris - Tour Manhattan - 92095 Paris la Défense, représentée par la société SEDOC, sise 90 rue de la Haie Coq à Aubervilliers (93536), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 200 000 € HT.

N° 12-415 du 27 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société SSAFT sise 6 rue Gustave Lebègue à Nogent-sur-Marne pour des prestations de relevés de géomètre, le montant annuel de commandes étant estimé au maximum à 22 000 € HT.

N° 12-416 du 27 novembre 2012 : PASSATION d'un avenant au contrat conclu avec la société Desmarez SA - portant concession de fréquence d'émetteurs-récepteurs au profit du service de la Police Municipale - actant de l'ajout d'un poste émetteur-récepteur et de la modification du

montant de la redevance annuelle fixé initialement à 3 556,23 € HT à la nouvelle somme de 3 640,49 € HT (4 354,03 € TTC).

N° 12-417 du 27 novembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl Le Petit Train sise 15 rue Edgard Quinet 93350 Le Bourget, pour la location d'un train dans le cadre des animations de fin d'année, le montant de la location étant fixé à 1 284 € TTC.

N° 12-418 du 28 novembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°3 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 20 juin 2011 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 12-419 du 28 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société EXPERT LINE sise 19 rue Danton 94270 Le Kremlin-Bicêtre, pour des prestations d'assistance, de maintenance et de développement du parc informatique de la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 55 000 € HT.

N° 12-420 du 29 novembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie théâtrale « Les 3 coups » domiciliée 14 rue Léonidas à Paris (75014), pour trois représentations du spectacle « haut pomme 3 livres » le 26 janvier 2013 à la bibliothèque municipale, le coût de cette prestation étant de 1 150 € TTC.

N° 12-421 du 29 novembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Racont'Art sise Le Pradic à Cleguer (56620) pour l'organisation de six séances de conte à la bibliothèque municipale, moyennant un prix de 855 € TTC.

N° 12-422 du 29 novembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau-Pavillon Baltard pour la location de la Grande Salle de la Scène Watteau destinée à accueillir une rencontre académique UNSS de danse, le 24 avril 2013, le montant de la location s'élevant à 690 €.

N° 12-423 du 29 novembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau-Pavillon Baltard relative à la location de la Grande Salle de la Scène Watteau le 28 mai 2013 pour la soirée de clôture de l'action de prévention « drogue-tabac, j'en veux pas », le montant de la location s'élevant à 690 €.

N° 12-424 du 29 novembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec l'association Créadiffusion domiciliée 7 rue Livingstone à Paris (75018) pour la présentation du spectacle « Histoires d'amour traficotées » à la bibliothèque municipale le 15 février 2013, le prix de cette prestation étant de 1 000 € TTC.

N° 12-425 du 29 novembre 2012 : PASSATION d'un marché pour la fourniture et la livraison de plantes annuelles avec la société ETS HORTICOLES VIET sise rue des Fleurs à Oissery (77178), le montant annuel de commandes étant estimé entre 28 000 et 60 000 € HT.

N° 12-426 du 29 novembre 2012 : PASSATION d'un avenant transférant le contrat signé avec la société Médiasmart pour la réalisation du site Web de la Ville à la nouvelle société MEDIAGONG, entité absorbante, domiciliée 98 route de la Reine à Boulogne-Billancourt.

N°12-427 du 29 novembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par la Sarl P.N.A.S. d'un montant de 4 341 € en réparation du préjudice subi par la Commune le 23 mai 2012 du fait de la détérioration de matériels bureautiques et informatiques installés à la Maison de la Famille, un phénomène de surtension étant à l'origine du dommage.

N° 12-428 du 29 novembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par la SMABTP sise 5 rue du Parc à Alfortville (94146) d'un montant de 1 076,40 € TTC en réparation du

préjudice subi par la Commune, une infiltration s'étant produite dans le local à vélos de la structure multi-accueil Le Jardin des Lutins.

N° 12-429 du 30 novembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par AXA France IARD sise 313 terrasses de l'Arche 92727 Nanterre d'un montant de 10 728,38 € TTC en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de l'apparition de fissures sur deux murs de l'école maternelle Léonard de Vinci.

N° 12-430 du 4 décembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°6 prorogeant d'une durée d'un an la convention du 25 novembre 2008 mettant à la disposition de la Halte Fontenaysienne divers locaux situés 7 rue de Châteaudun à Nogent-sur-Marne.

N° 12-431 du 5 décembre 2012 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne de deux tables de ping-pong.

N° 12-432 du 10 décembre 2012 : PASSATION d'un avenant au contrat de location signé le 23 avril 2010 pour un logement situé Ile des Loups actant du départ d'un des colocataires.

N° 12-433 du 10 décembre 2012 : PASSATION d'un avenant actant de l'ajout d'un locataire au contrat de location signé le 3 août 2001 pour un logement situé Ile des Loups.

N° 12-434 du 10 décembre 2012 : PASSATION d'un marché de maitrise d'œuvre avec la société 3AM ARCHITECTES, domiciliée 72, quai des Carrières à Charenton-le-Pont (94220), pour la construction de la Maison des Associations rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne, arrêté au montant de 67 500 € HT (80 730 € TTC).

N° 12-435 du 10 décembre 2012 : RÉSILIATION de la convention d'occupation précaire passée avec la société OPALYS TELECOM pour un emplacement d'environ 20 m² situé 4, avenue Charles V à Nogent-sur-Marne.

N° 12-436 du 11 décembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société ARTIFICA sise 2, rue du Repos à Paris (75020) relatif à un service de cartographie pour le site Web de la Commune (plan interactif), pour un montant annuel de 900 € HT (1 076,40 € TTC).

N° 12-437 du 11 décembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société DI'X sise 7, rue du Portail Magnanen à Avignon (84094) pour assurer la maintenance du logiciel Avenio, utilisé par le service des Archives, le prix de cette prestation étant de 800 € HT (956,80 € TTC) pour l'année.

N° 12-438 du 11 décembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société QUALIGRAF sise 32, rue Brancion à Paris (75015) pour assurer la maintenance du logiciel Gedelibération (utilisé pour la gestion des délibérations), le coût annuel de cette prestation étant de 6 132,46 € HT (7 334,42 € TTC). Une partie de prestations exceptionnelles à bons de commandes est prévue sans fixation de montant minimum et maximum annuel.

N° 12-439 du 11 décembre 2012 : MISE À LA RÉFORME de matériels informatiques hors service auprès de la Déchetterie sise 84, voie Sonia Delaunay 94500 Champigny-sur-Marne.

N° 12-440 du 11 décembre 2012 : PASSATION d'un avenant au contrat confiant la vérification des appareils et accessoires de levage du C.T.M. à la société Dekra, sise 30, rue du Morvan, Parc tertiaire Silic, à Rungis (94 623) actant du retrait du contrôle de deux compresseurs pour une valeur en moins value de 149 € HT (178,20 € TTC).

N° 12-441 du 11 décembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société ETYSSA, sise 20, rue de la Tour à Malakoff (92240) pour assurer la maintenance du service de mise en relation

des habitants « Entre Nogentais », accessible depuis le site internet de la Ville, le montant annuel de cette prestation étant fixé à 3 220 € HT (3 851,12 € TTC).

N° 12-442 du 12 décembre 2012 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée de deux mois la convention d'occupation précaire conclue le 24 octobre 2012 pour un logement situé 3 bis rue du Viaduc à Nogent-sur-Marne.

N° 12-443 du 12 décembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société VERTIGE sise 17, rue de la Gare à Goussainville (95190) pour des prestations d'entretien des espaces verts de la Ville, arrêté aux montants suivants :
- tranche ferme 1 : 197 012 € HT (235 626,35 € TTC)
- tranche ferme 2 : 46 100 € HT (55 135,60 € TTC)
- tranche conditionnelle : 11 542 € HT (13 804,23 € TTC)
- prestations exceptionnelles : le montant maximum de commandes est fixé à 20 000 € HT.

N° 12-444 du 13 décembre 2012 : PASSATION d'une convention de vente d'animation avec l'association Allo Jazz domiciliée 34, rue Joyeuse à Savigny-sur-Orge (91602) pour l'organisation de deux après-midis dansants, le prix par prestation étant de 750,02 € TTC.

N° 12-445 du 13 décembre 2012 : APPROBATION du contrat à passer avec la Sarl MAGIÉVASION PRODUCTIONS domiciliée 37, rue Jacques Forestier à La Gaubretière (85130) pour deux représentations du spectacle « Illusions magiques » le 13 janvier 2013, à l'occasion des vœux aux Nogentais, le prix global de cette prestation étant de 13 696 € TTC.

N° 12-446 du 20 décembre 2012 : AUGMENTATION des droits de voirie de 2% pour l'année 2013.

N° 12-447 du 14 décembre 2012 : PASSATION de marchés de travaux neufs et d'entretien des bâtiments communaux selon les modalités suivantes :

– lot n°1 : peintures : société PEINTISOL sise 1 bis, rue du coq gaulois à Brie-Comte-Robert (77170) - Montant maximum annuel de commandes fixé à 500 000 € HT.

– lot n° 2 : plomberie-couverture : société PATTOU sise 1/3, rue de l'Embarcadère 94170 Le Perreux-sur-Marne - Montant maximum annuel de commandes fixé à 350 000 € HT.

– lot n°3 : revêtements des sols souples : société PPS sise 6, avenue de la République à Crosne (91560) - Montant maximum annuel de commandes fixé à 150 000 € HT.

– lot n° 4 : faux-plafonds - cloisons sèches : société ERI sise 45, rue de la Prairie 94120 Fontenay-sous-Bois - Montant maximum annuel de commandes fixé à 150 000 € HT.

– lot n°5 : vitrerie – miroiterie : société CRM sise 10, avenue du Val de Fontenay à Fontenay-sous-Bois (94120) - Montant maximum annuel de commandes fixé à 70 000 € HT.

– lot n°6 : occultation : société CYB STORES sise 24, avenue Chandon à Gennevilliers (92230) - Montant maximum annuel de commandes fixé à 90 000 € HT.

– lot n°7 : étanchéité : société GEC sise 283, avenue Laurent Cély à Gennevilliers (92230) - Montant maximum annuel de commandes fixé à 90 000 € HT.

– lot n°8 : serrurerie : société MORATIN sise 22, avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) - Montant maximum annuel de commandes fixé à 75 000 € HT.

N° 12-448 du 17 décembre 2012 : PASSATION d'une convention avec la Scène Watteau - Pavillon Baltard relative à la mise à disposition à titre gratuit du Pavillon Baltard pour l'organisation du repas des séniors le 22 janvier 2013.

N° 12-449 du 19 décembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la Compagnie Kaléïdochrome sise 32, rue Sainte Marthe à Paris (75010) pour la présentation d'un spectacle aux enfants de l'école élémentaire Guy Moquet et l'animation d'ateliers « autour de la construction du conte musical », le prix global de ces prestations étant de 2 000 € TTC.

N° 12-450 du 19 décembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux enfants de l'école élémentaire Guy Moquet, le montant de ces prestations étant fixé à 595,20 € TTC.

N° 12-451 du 19 décembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Tudor Banus pour l'organisation d'un cycle de sept conférences relatif à « l'art vivant » au Carré des Coignard, le montant de cette prestation étant de 4 375 € TTC.

N° 12-452 du 20 décembre 2012 : APPROBATION du contrat à passer avec le groupe Lapompadonf, domicilié 5, rue du Pâquier à Annecy (74000) pour assurer un intermède musical, le 12 janvier 2013, lors de la cérémonie des vœux aux personnalités, le prix de cette prestation étant de 1 500 € (+ 300 € pour frais de déplacement).

N° 12-453 du 21 décembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société BECS sise 56, quai Alphonse Le Gallo à Boulogne (92100) pour des prestations « de coordination de sécurité et de protection de la santé » sur les différents chantiers gérés par la Ville, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 12-454 du 21 décembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société LA RELIURE DU LIMOUSIN sise avenue Tour de Loyre à Malemort (19360) pour des travaux de restauration de plans d'urbanisme, le montant annuel de commandes étant estimé entre 2 000 et 12 000 € TTC.

N° 12-455 du 24 décembre 2012 : DESIGNATION de Me Mélanie Pérol, avocate domiciliée 23, boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne pour assurer des consultations juridiques gratuites au Point d'Accès au Droit, en remplacement de Me Busca.

N° 12-456 du 31 décembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société FINANCE ACTIVE sise 46, rue Notre Dame des Victoires à Paris (75002) relatif à des prestations d'accompagnement et d'assistance de la Ville pour la gestion de la dette, le montant global de ces prestations étant de 6 000 € HT.

N° 12-457 du 31 décembre 2012 : MISE AU REBUT de quatre batteries de marque MOTOROLA destinées à l'alimentation des radios portatives de la Police Municipale.

N° 12-458 du 31 décembre 2012 : RENOUVELLEMENT du contrat de location passé le 15 décembre 2006 pour un logement de type F3, situé 4 bis rue de la Muette à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 272,66 €.

N° 12-459 du 31 décembre 2012 : CESSION des batteries des radios portatives de marque Motorola de la Police Municipale à la société DESMAREZ sise 81, rue Robert Néret à Carlepont (60170) pour un montant de 270 €.

N° 13-01 du 3 janvier 2013 : PASSATION d'un marché avec la société AUTOMATISMES ET TECHNOLOGIES DE FERMETURES sise ZAC de Chessy, 10, rue des Quilles 77700 Chessy

pour l'entretien périodique des portes automatiques avec travaux neufs, le montant annuel de commandes étant fixé au maximum à 50 000 € HT.

N° 13-02 du 3 janvier 2013 : PASSATION d'un marché avec la société BUREAU VERITAS sise 9/11, avenue du Val de Fontenay à Fontenay-sous-Bois (94132) pour des prestations de contrôle technique et de diagnostic du patrimoine bâti communal, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 13-03 du 7 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Compagnie Eretzian domiciliée 1, rue Saint-Sébastien à Nogent-sur-Marne pour l'animation de stages de théâtre (33 heures d'intervention) destinés aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, le montant de cette prestation étant de 1 584 € TTC.

N° 13-04 du 7 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec Michel Refutin et l'association Allo Jazz (chargée de la gestion administrative de la convention) pour l'organisation de deux après-midis dansants destinés aux séniors et ANNULATION de l'arrêté n° 12-444 du 13 décembre 2012 en ce qu'il désignait l'association Allo Jazz comme prestataire, alors qu'il s'agit d'un centre de traitement des salaires des intermittents du spectacle.

N° 13-05 du 8 janvier 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société DEKRA INSPECTION sise 30, rue du Morvan à Rungis (94623) relatif à la vérification périodique des équipements de travail et des équipements sous pression du Centre Technique Municipal, la redevance annuelle étant fixée à 627,27 € HT (750,21 € TTC) pour les équipements de travail et à 174,30 € HT (208,46 € TTC) pour les équipements sous pression.

N° 13-06 du 9 janvier 2013 : PASSATION d'un marché avec la société PARTANCE, sise 30, avenue de l'Amiral Lemonnier à Marly-le-Roi (78160) pour l'organisation, en septembre 2013, d'un séjour en Corse destiné aux séniors de la Ville, arrêté selon les modalités suivantes :
- 1 034 € TTC pour un groupe 25-29 participants
- 971 € TTC pour un groupe 30-34 participants
- 936 € TTC pour un groupe 35-39 participants
- 910 € TTC pour un groupe 40-44 participants

N° 13-07 du 9 janvier 2013 : PASSATION d'un avenant transférant le marché signé avec la société SOGEDEC - pour les travaux de dépollution du site de l'ancienne école Marie Curie - à la société OTND – ONET TECHNOLOGIES, sise Z.I. de Digulleville à Beaumont La Hague (51400), suite à une opération de fusion-absorption.

N° 13-08 du 11 janvier 2013 : APPROBATION d'un avenant prolongeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 13 juillet 2011 pour un logement d'urgence situé 10 ter avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne.

N° 13-09 du 11 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la société ENEZ SUN SARL pour la location d'un espace d'une superficie de 26 m² situé 5 rue Ancellet à Nogent-sur-Marne, destiné à accueillir un atelier d'urbanisme, la Ville devant s'acquitter d'un loyer mensuel fixé à 520 € (hors charges).

N° 13-10 du 11 janvier 2013 : PASSATION d'un avenant avec la Compagnie AREAS représentée par la Sarl P.N.A.S. sise 159 rue du faubourg Poissonnière actant d'une majoration de la cotisation annuelle du contrat « tous risques Expositions », le montant de la prime minimale étant désormais de 563,98 € TTC pour les expositions permanentes et de 400 € TTC pour les expositions temporaires.

N° 13-11 du 14 janvier 2013 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par la Sarl PNAS sise 159 rue du faubourg Poissonnière 75009 Paris d'un montant de 231,08 € correspondant au

coût de remplacement (franchise déduite) d'un volet roulant détérioré le 23 septembre 2012 sur une propriété communale.

N° 13-12 du 14 janvier 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société DYADE sise 6, rue Bois Paris à Nogent le Phaye (28630) pour des prestations de maintenance et d'assistance du logiciel D-Park utilisé par le parking du Centre, arrêté au montant de 1 023,05 € HT (1223,57 € TTC).

N° 13-13 du 16 janvier 2013 : PASSATION d'un avenant à la convention conclue avec l'agence EU-CREAL - pour la réalisation d'une étude d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la majoration des droits à construire - actant de la suppression de certains éléments de la mission et d'une réduction du montant de celle-ci de 6 500 € HT à 4 500 € HT.

N° 13-14 du 17 janvier 2013 : PASSATION d'un marché avec la société LONGJUMEAU SPORTS sise 12, place Steber à Longjumeau (91160) pour la fourniture de récompenses sportives, le montant annuel de commandes étant estimé entre 2 000 et 6 000 € TTC

N° 13-15 du 17 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Croix Rouge Française pour la mise en place, à titre gratuit, d'un système prévisionnel de secours à l'occasion du repas annuel des séniors organisé au Pavillon Baltard le 22 janvier 2013.

N° 13-16 du 17 janvier 2013 : PASSATION d'un marché avec la société J. ARDOUIN et CIE sise 296, rue du professeur Paul Milliez à Champigny-sur-Marne portant sur des prestations de reliure des registres administratifs et budgétaires (lot n°1) et des registres d'état-civil et/ou restauration (lot n°2). Le montant de commandes annuel est estimé au maximum à 9 000 € HT pour le lot n°1 et à 5 000 € HT pour le lot n°2.

N° 13-17 du 17 janvier 2013 : PASSATION d'un marché avec la société IDA CONCEPT sise 106, rue de la Folie Méricourt à Paris (75011) pour des prestations d'étude de programmation d'un centre sportif rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne. Le prix de ces prestations est de 44 100 € HT (52 743,60 € TTC).

N° 13-18 du 18 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la société SICVAA sise 27, rue de Montreuil à Paris (75011) pour l'organisation d'une animation « kapla » au centre de loisirs et découvertes Val de Beauté le 27 février 2013, le prix de cette prestation étant de 490 € TTC.

N° 13-19 du 21 janvier 2013 : REPRISE de neuf concessions funéraires en état d'abandon manifeste.

N° 13-20 du 22 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location d'une salle - destinée à accueillir les répétitions et la présentation d'un conte musical par les élèves de l'école Guy Moquet – au prix de 2 069,99 €.

N° 13-21 du 22 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau pour la location d'une salle - destinée à accueillir les répétitions et la présentation d'une chorale par les élèves de l'école Paul Bert - au prix de 2 069,99 €.

N° 13-22 du 22 janvier 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour la mise à disposition de ses locaux, destinés à accueillir les ateliers de la manifestation Art en Famille, moyennant une indemnité de 390 €.

N° 13-23 du 22 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Arts Liés domiciliée 65, rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques

les 3 février et 3 mars 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 13-24 du 22 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Claudie Simon pour l'animation d'ateliers « objets en carton » le 3 mars 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation s'élevant à 259,57 € TTC.

N° 13-25 du 22 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf pour l'organisation d'ateliers « modelage » les 3 février et 3 mars 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 13-26 du 22 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet pour l'animation d'ateliers de sculpture en fil de fer et papier mâché, les 3 février et 3 mars 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 600 €TTC.

N° 13-27 du 22 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barack'A Théâtre domiciliée 16, avenue Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'ateliers de fabrication de marionnettes les 3 février et 3 mars 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 550 € TTC.

N° 13-28 du 22 janvier 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Laëtitia Vertaldi pour l'animation d'ateliers d'initiation à la mosaïque les 3 février et 3 mars 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le montant de cette prestation s'élevant à 400 € TTC.

N° 13-29 du 23 janvier 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne pour la location de places de stationnement dans le parking du RER A pendant la durée des travaux de dévoiement des réseaux aux abords de la place Leclerc, moyennant un prix de 76,50 € TTC par carte, pour la période du 15 janvier au 28 février 2013.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 1 H 55